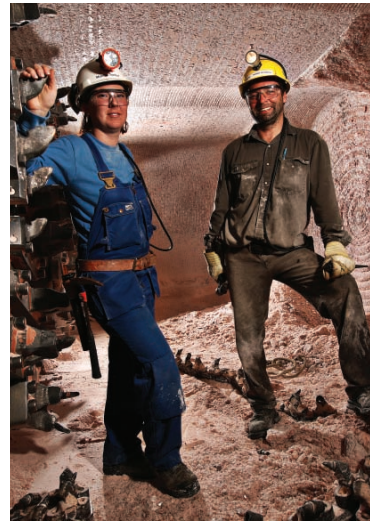


RAPPORT ANNUEL 2009



The Mining Association of Canada / L'Association minière du Canada

REVENDEICATION INTENDANCE COLLABORATION

TABLE DES MATIÈRES



Introduction	3
À propos de l'Association minière du Canada	4
Message du président du Conseil et du président de l'AMC	5
Rapport du président de l'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable	7
Rapports des comités	9
Comité de l'accès aux terres	10
Comité de l'environnement	12
Comité de la fiscalité	14
Comité des diamants	16
Comité des relations publiques	20
Comité du transport	23
Comité scientifique	25
Groupe de travail sur l'énergie	30
Groupe de travail sur les métaux	32
Groupe de travail sur les mines abandonnées	33
Groupe de travail sur les stériles	36
Les autres secteurs de travail	38
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (RHIM)	39
Responsabilité sociale d'entreprise	42
Commerce international et investissement	43
Conseil et comités	45
Conseil d'administration de l'AMC	46
Membres des comités	47
Sociétés membres	53
Personnel	55



INTRODUCTION

À PROPOS DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA



L'Association minière du Canada est l'organisme national qui représente l'industrie minière canadienne. Elle regroupe des sociétés des domaines de l'exploration minérale, de l'extraction minière, de la fusion, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis. La plus grande partie de la production canadienne de métaux et de minéraux industriels provient des sociétés membres.

L'Association défend les intérêts de l'industrie aux échelons national et international, travaille de concert avec les gouvernements à l'élaboration de politiques relatives aux ressources minérales, renseigne le public et favorise la collaboration entre ses sociétés membres pour résoudre les problèmes communs. Elle travaille en étroite relation avec les associations minières provinciales et territoriales, de même qu'avec d'autres groupes de l'industrie et des groupes environnementaux et communautaires partout au Canada et ailleurs dans le monde.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT DE L'AMC



L'industrie minière demeure l'une des pierres angulaires de l'économie canadienne. En plus de sa contribution de 40 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB), elle emploie 350 000 personnes, paie environ 13,5 milliards de dollars en taxes et redevances, représente 19 % des exportations annuelles du Canada et crée des occasions d'affaires pour 3 140 entreprises de fournisseurs. En outre, l'industrie optimise la valeur des régions urbaines, rurales et reculées et ses produits sont essentiels à la vie moderne et à l'émergence de techniques d'énergie écologique comme les véhicules hybrides, l'énergie solaire et les matériaux légers.

Après une fin d'année 2008 et un début 2009 pour le moins tumultueux, la dernière tranche de 2009 a montré des signes de reprise économique. L'avenir semble prometteur pour les sociétés minières canadiennes. Plusieurs indices laissent présager que, malgré une croissance impressionnante au cours de la dernière décennie, la Chine et l'Inde demeurent relativement sous-développées et offrent de sérieux débouchés commerciaux pour les décennies à venir. Ainsi, ces pays engendrent une forte demande mondiale entraînant du même coup une hausse des prix des minéraux et des métaux qui favorise le Canada. De plus, le Canada demeure une destination de choix des capitaux d'investissement grâce à un climat politique et un approvisionnement énergétique stables, ainsi qu'à un faible taux d'imposition et une main-d'œuvre minière qualifiée. L'industrie canadienne est également fort variée et démontre des compétences particulièrement remarquables dans le domaine des sables bitumineux, de la potasse, de

l'uranium, de l'or, des diamants, de l'aluminium, du nickel et du minerai de fer. La diversification permet d'assurer un certain degré de stabilité malgré les fluctuations propres à chaque type de produits.

Toutefois, malgré les signes encourageants, le prix des minéraux demeure en général sous les indices de 2007. Dans ce contexte économique axé sur la relance, il importe plus que jamais de collaborer avec le gouvernement pour faire en sorte que les programmes, les règlements et les lois se conjuguent pour soutenir et favoriser la création d'emplois miniers partout au Canada. Ces efforts sont particulièrement importants dans les régions éloignées et isolées, où les options de développement économique sont limitées et les frais d'exploitation sont élevés. Un secteur minier vigoureux procure des avantages aux Canadiens dans toutes les circonscriptions du pays. Les efforts déployés par l'AMC au nom de ses membres pour diffuser ce message – un travail réalisé par son personnel, ses comités et son Conseil d'administration – sont décrits en détail dans le présent rapport.

Selon une étude publiée en 2009 par la Canadian Business for Social Responsibility, l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'AMC jouit d'une forte crédibilité et favorise l'amélioration continue. Le rapport sur les programmes de responsabilité sociale de l'entreprise destinés à l'industrie extractive confirme l'efficacité et la fiabilité de l'initiative. Il révèle également qu'elle permet à ses membres de démontrer leur volonté d'améliorer leur rendement en matière de développement durable.

L'initiative VDMD a continué d'évoluer au cours de l'année. Après des efforts considérables déployés par l'Équipe de direction de l'initiative, des consultations menées auprès du Groupe consultatif des communautés d'intérêts et du travail acharné des leaders de l'initiative et des autres comités de l'AMC, le Conseil d'administration de l'AMC a approuvé trois nouveaux protocoles qui seront intégrés à l'initiative VDMD au cours des prochaines années. D'ici à 2013, tous les membres de l'AMC devront rendre publics leur rendement VDMD dans les secteurs de la santé-sécurité, de la biodiversité et des relations autochtones. C'est la première fois depuis la mise en œuvre de l'initiative, en 2004, que de nouveaux indicateurs de rendement sont établis.

L'AMC s'est concentrée sur la participation autochtone à l'activité minière, une priorité fondamentale énoncée dans son plan stratégique. En mars 2009, après une année de

dialogue, l'AMC a signé un protocole d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations (APN). Dans les mois qui ont précédé, l'AMC a travaillé de près avec l'APN afin d'établir les quatre fondements de l'engagement – le partenariat, l'investissement, l'approvisionnement et l'emploi – axés sur l'avancement des collectivités autochtones et pour lesquels nos membres sont hautement qualifiés. Notre effort visant à créer un forum minier des Territoires du Nord-Ouest réunissant les Autochtones et l'industrie s'est concrétisé en 2009. Les chefs autochtones ont profité des réunions du forum pour reconnaître les contributions de l'industrie et ont exprimé leur volonté de faire leur part de compromis. Ils ont toutefois insisté sur le fait qu'ils tenaient à ce que leur point de vue sur l'extraction minière dans leur région soit davantage entendu.

En 2009, les initiatives de lobbying de l'AMC ont porté sur de nombreuses questions, dont la responsabilité sociale de l'entreprise, les modifications à l'inventaire national des rejets de polluants, la réforme de la réglementation, la politique fiscale du gouvernement fédéral, la géoscience, le changement climatique, le cadre stratégique sur la qualité de l'air et les préoccupations liées aux ressources humaines. Au cours de l'année, pour faire valoir ses grandes priorités, l'AMC a misé sur les minijournées de lobbying et sur la Journée minière sur la Colline – un autre franc succès – organisées par l'initiative *L'industrie minière, partenaire de développement*.

L'AMC et ses sociétés membres ont continué d'investir des sommes considérables dans les sciences pour faire avancer deux objectifs : soutenir les changements sur le plan des politiques et de la réglementation, et réduire l'empreinte écologique de notre industrie. Par exemple, le programme de recherche Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM), qui réunit les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des ONG, étudie des façons d'améliorer la gestion et l'atténuation du drainage minier acide. Ce programme jouit d'une solide renommée, tant au Canada qu'à l'étranger. Le Canada est le seul pays qui s'attaque au drainage minier acide et à la lixiviation des métaux grâce à un programme de recherche ciblé, mené par un

comité directeur multipartite formé de représentants de l'industrie, des gouvernements et d'ONG. De même, l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) s'efforce de trouver des solutions au problème des mines orphelines ou abandonnées qui se trouvent en sol canadien.

En 2009, l'AMC a continué de jouer un rôle important dans le processus multipartite – auquel participent également des intervenants des gouvernements fédéral et provinciaux, de l'industrie ainsi que des ONG des domaines de l'environnement et de la santé – visant à mettre en œuvre un système national exhaustif de gestion de la qualité de l'air. L'AMC collabore également au comité directeur et à plusieurs groupes de travail relatifs à cette initiative.

Pour accroître davantage son efficacité, l'AMC collabore aux initiatives de plusieurs groupes officiels et moins officiels de l'industrie, dont le Groupe de coordination de l'industrie sur la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le Resource Associations Group, les associations nationales des industries des ressources, le North American Metals Council et le Conseil International des Mines et Métaux (ICMM).

En 2009, l'AMC a aussi élargi sa base d'adhérents, accueillant les sociétés North American Tungsten Corporation et Anglo American (Exploration) à titre de membres à part entière. Par ailleurs, les entreprises AquaTox Testing and Consulting, Dingo Maintenance Systems, Gabriel Resources, Genivar, Partners in Performance, Redcorp Ventures, TetrES Consultants et WorleyParsons Canada se sont joints à l'AMC à titre de membres associés.

L'AMC est fière de ses réalisations en 2009, résultat des efforts collectifs de nombreuses personnes, dont les membres de notre solide Conseil d'administration, notre Comité exécutif et notre Équipe de direction de l'initiative VDMD, ainsi que les représentants dévoués de l'industrie qui nous fournissent leur expertise au sein des comités, des groupes d'études, des groupes de travail et des groupes d'intervenants multipartites. De plus, notre équipe d'Ottawa est des plus dynamiques, formée de gens qui se démarquent par leur expertise et leur professionnalisme et qui sont reconnus par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences variées, leur expérience et leur collaboration, ils apportent une contribution importante dont toute l'industrie bénéficie. Leur travail est fort apprécié par le Conseil d'administration et par tous les membres de l'AMC.

Dans une perspective d'avenir, le défi économique auquel nous sommes tous confrontés est certes intimidant. Mais en concertant nos efforts, nous parviendrons aux résultats qui nous permettront de respecter nos engagements au chapitre du changement climatique, de recruter une main-d'œuvre qualifiée et de tracer la voie d'un avenir concurrentiel et productif pour tous les Canadiens. En 2010, l'AMC continuera de miser sur ses réalisations passées, abordera les défis courants et fera face aux nouveaux enjeux qui émergeront sans aucun doute.

Pour en savoir davantage sur les enjeux mentionnés dans ce message et sur les autres aspects de notre travail, veuillez lire la version intégrale du rapport annuel.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE



Faits saillants

- La Canadian Business for Social Responsibility qualifie l'initiative VDMD de « système pratique et concret d'amélioration continue de la gestion sociale et environnementale ».
- Adoption de nouveaux protocoles : santé et sécurité, biodiversité et relations autochtones
- Publication d'un document d'orientation sur la consommation d'énergie et les émissions de GES
- Présentation de l'initiative VDMD en Colombie et en Espagne

Selon une étude récente publiée en avril 2009 et réalisée par la Canadian Business for Social Responsibility, l'initiative *Vers le développement minier durable* de l'AMC jouit d'une forte crédibilité et favorise l'amélioration continue. Le rapport sur les programmes de responsabilité sociale de l'entreprise de l'industrie extractive confirme l'efficacité et la fiabilité de l'initiative. Il révèle également qu'elle permet à ses membres de démontrer leur engagement à améliorer leur rendement en matière de développement durable.

Le site Web de l'AMC présente un exemplaire de l'étude (www.mining.ca).

De nouveaux indicateurs de rendement – les premiers depuis la création de l'initiative VDMD

Le Conseil d'administration de l'AMC a approuvé trois nouveaux protocoles qui seront intégrés à l'initiative VDMD au cours des prochaines années.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VDMD) A ÉTÉ CRÉÉE AFIN D'Étudier LES POSSIBILITÉS D'AMÉLIORER LE RENDEMENT ET LA RÉPUTATION DE L'INDUSTRIE MINIÈRE AUPRÈS D'INTERVENANTS CLÉS.

D'ici à 2013, tous les membres de l'AMC devront rendre publics leurs rendements VDMD dans les secteurs de la santé et de la sécurité, de la biodiversité et des relations avec les Autochtones et les collectivités. C'est la première fois depuis la mise en œuvre de l'initiative, en 2004, que de nouveaux indicateurs de rendement sont établis.

Toujours en 2009, le Groupe de travail sur l'énergie de l'AMC, de concert avec les dirigeants de l'initiative VDMD, a conçu un document d'orientation axé sur la gestion de l'énergie et des émissions de GES, à l'intention de ses membres.

Stratégie de communication de l'initiative VDMD

En 2009, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) a continué son travail qui consiste à présenter de nouveaux défis aux membres de l'AMC, à les guider dans le processus de l'initiative VDMD et à mener des examens de post vérification.

De concert avec le GCCCI, l'AMC et ses membres ont développé une stratégie de communication provisoire pour l'initiative VDMD. Des présentations de l'initiative ont été données en Colombie et en Espagne ainsi qu'à des groupes de représentants provenant notamment du secteur canadien des finances.

De plus, l'AMC a mis au point un document intitulé *Vers un développement minier durable 101 : Guide d'introduction*. Cette publication initie les nouveaux membres de l'AMC, les employés membres ainsi que le grand public à l'initiative VDMD.

2010 : les objectifs

En 2010, l'AMC espère se pencher sur la question de la gestion de l'eau, et étudier la possibilité d'énoncer un nouveau cadre stratégique dans ce domaine. L'équipe VDMD étudiera également la possibilité de développer un autre indicateur de rendement sur la fermeture des mines. Enfin, l'AMC compte améliorer la stratégie de communication VDMD au sein des sociétés membres et auprès des communautés d'intérêts.





RAPPORTS DES COMITÉS

COMITÉ DE L'ACCÈS AUX TERRES



Faits saillants

- Participation continue à la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*
- Consultations sur la réforme de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*
- Mise en œuvre de nouveaux indicateurs de rendement aux fins de l'initiative VDMD pour la conservation de la biodiversité

Loi sur les espèces en péril

L'AMC a continué de participer aux travaux du comité consultatif multipartite qui facilite la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*. Ledit comité s'est réuni les 26 et 27 novembre 2009 pour discuter d'enjeux tels que l'inscription des espèces en péril, les plans de rétablissement et les mesures de compensation.

Des associations sectorielles ont demandé à l'AMC de les représenter au sein d'un groupe de travail mis sur pied afin de conseiller Environnement Canada sur la mise en œuvre d'un programme national de rétablissement du caribou boréal. Le groupe, qui s'est réuni pour la première fois les 24 et 25 septembre 2009, représentait des associations sectorielles et des ONG environnementales. Son objectif vise à assurer la liaison entre l'industrie et les organisations de la société civile tandis qu'Environnement Canada mène ses consultations pancanadiennes.

L'AMC travaille également avec différentes associations sectorielles et des groupes environnementaux afin d'établir une série de recommandations conjointes à soumettre au Comité fédéral permanent chargé de l'examen quinquennal de la *Loi sur les espèces en péril*.

LE COMITÉ DE L'ACCÈS AUX TERRES EXAMINE LES QUESTIONS D'UTILISATION DU TERRAIN, D'ACCÈS AUX TERRES, AINSI QUE CELLES RELATIVES À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DONT SE PRÉOCCUPE L'INDUSTRIE MINIÈRE.



Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs

En 2008, le gouvernement fédéral a mis sur pied une série de consultations visant la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation prise en application de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM). Édictée en 1916, la LCOM interdit la prise d'oiseaux migrateurs ou la destruction des nids – une interdiction absolue semblable à celle de la *Loi sur les pêches* qui proscribit la dégradation des habitats. La LCOM fut créée en réponse à la chasse excessive, sans se soucier des effets de l'exploitation des ressources sur les oiseaux migrateurs.

En 2002, des groupes environnementaux ont fait valoir avec succès devant la Commission de coopération environnementale que le gouvernement fédéral ne faisait pas respecter la LCOM comme prévu. Par conséquent, le gouvernement a modifié la *Loi* en 2005 afin de permettre la mise au point d'une réglementation autorisant la prise accidentelle d'oiseaux migrateurs.

Les consultations en cours traitent essentiellement d'un système de demande de permis qui tient compte de l'impact des exploitations sur la population d'oiseaux migrateurs dans son ensemble, plutôt que sur les oiseaux individuels.

L'AMC continue à participer à l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord dont les membres se sont réunis en avril et en octobre 2009.

Nouveaux indicateurs sur la biodiversité aux fins de l'initiative VDMD

En 2009, le Groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC a terminé la mise en œuvre des nouveaux indicateurs de rendement sur la biodiversité aux fins de l'initiative VDMD. À l'été 2009, on a mis lesdits indicateurs à l'essai pour ensuite tenir, l'automne suivant, un atelier sur les leçons apprises. Le protocole révisé a été examiné par le Comité scientifique de l'AMC ainsi que par les dirigeants et l'équipe de direction de l'initiative VDMD; il a été approuvé par le Conseil d'administration de l'AMC, en novembre 2009.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Faits saillants

- Modifications à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP)
- Discussion sur l'incertitude et les retards relatifs au processus fédéral d'examen de projets
- Entente-cadre tripartite visant un système global de gestion de la qualité de l'air

En 2009, le Comité de l'environnement s'est réuni à deux reprises, soit en juin et en octobre.

Modifications apportées à l'INRP

Au cours de la dernière année, le Comité s'est penché, en priorité, sur l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Une ordonnance de la Cour, rendue en avril 2009, enjoignait Environnement Canada de modifier rétroactivement à 2006 sa liste des résidus miniers et des stériles aux fins de la déclaration à l'INRP. En mai, l'AMC communiquait avec Environnement Canada afin de préciser les défis qu'il faudra relever dans la mise en œuvre de cette ordonnance, et de débattre avec les fonctionnaires dans le cadre de la réunion du Comité en juin. Les membres du Comité de l'environnement ont pris part aux consultations tenues après l'émission de la proposition initiale, en juillet, et ont émis leurs commentaires.

Les nouvelles exigences aux fins de la déclaration à l'INRP pour les années 2006 à 2009 ont été publiées dans la Gazette du Canada en décembre 2009. La date limite de déclaration a été fixée au 1^{er} juin 2010. Les membres de l'AMC ont participé à des séances d'information par téléconférence et ont examiné un

LE COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT EXAMINE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES D'ORDRE GÉNÉRAL QUI TOUCHENT À L'INDUSTRIE.

guide d'interprétation publié par Environnement Canada. On travaille avec acharnement afin de comprendre lesdites exigences qui seront ajoutées aux différents guides que l'AMC produit pour ses membres. Le Comité de l'environnement continue d'examiner les répercussions que ces changements auront sur les établissements des membres de l'AMC et, de concert avec le Comité des affaires publiques, analyse les besoins en matière de communications.

Processus fédéral d'examen des projets

Depuis l'ouverture, en février 2008, du Bureau de gestion des grands projets (BGGP), le Comité de l'environnement examine la mise en œuvre du processus fédéral d'examen des projets. L'AMC a notamment assisté aux ateliers du BGGP afin de discuter des possibilités à long terme offertes par le processus fédéral d'examen des projets.

Le Comité de l'environnement s'est également préparé pour l'examen parlementaire obligatoire de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* qui devrait commencer en juin 2010. L'AMC a examiné les implications d'une décision de la Cour suprême sur la portée des projets qui tombent sous le coup de la *Loi*.

L'AMC a continué à faire part au gouvernement fédéral de la préoccupation de l'industrie quant à la lenteur et à l'incertitude entourant le processus d'examen fédéral des projets. Cette question a été largement soulevée, y compris dans le rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable publié à l'automne 2009.

Le Comité de l'environnement a également suivi les progrès du projet fédéral de réglementation des gaz à effet de serre et traité de la mise en œuvre dudit projet dans les provinces et les régions.

Système de gestion de la qualité de l'air

En 2009, l'AMC a poursuivi son travail dans le cadre du processus tripartite – auquel participent les gouvernements fédéral et provincial, des membres de l'industrie ainsi que des ONG de l'environnement et de la santé – afin de mettre en œuvre un système global de gestion de la qualité de l'air. L'AMC est membre du Comité directeur et de plusieurs groupes de travail de cette initiative.

À l'automne 2009, les membres concernés ont pris part à des sous-groupes sectoriels. En octobre, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a demandé de plus amples renseignements sur la proposition afin d'en débattre en 2010.

Les principaux éléments du cadre réglementaire sont les suivants :

- Normes de qualité de l'air ambiant approuvées à l'échelle nationale
- Encadrement à l'échelle provinciale des zones où la qualité de l'air est menacée
- Examen de tous les polluants atmosphériques importants, y compris les polluants diffus, mobiles et transfrontaliers. Chaque ordre de gouvernement assume la gestion des polluants dont il est responsable
- Obligation, pour les sources industrielles importantes, d'obtenir le rendement de base adopté à l'échelle nationale

Autres enjeux

L'AMC suit toujours de près les activités internationales qui peuvent avoir un impact sur les politiques au pays ou dans les marchés internationaux des produits minéraux. Parmi les mesures importantes mises en place au cours de 2009, signalons la mise au point de l'éventuelle politique européenne en matière de substances chimiques (REACH) et les activités connexes dans le secteur des métaux de l'OCDE, des organisations de l'ONU et de la Commission nord-américaine de coopération environnementale.

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie. De ce nombre, mentionnons le Groupe de coordination de l'industrie sur la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le Resource Associations Group, le Comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air, le Conseil nord-américain des métaux et le Conseil International des Mines et Métaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les initiatives environnementales de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le *Rapport sur les progrès du développement minier durable*, affiché dans le site Web de l'AMC (www.mining.ca).

COMITÉ DE LA FISCALITÉ



Faits saillants

- Participation de l'AMC au budget fédéral par le biais de nombreuses initiatives, notamment des mémoires prébudgétaires et autres séances d'information aux ministres des Mines
- Engagement à respecter le calendrier d'investissement dans les géosciences ainsi que les réductions du taux d'imposition des sociétés
- Prolongation du programme d'encouragement fiscal des superactions accréditatives jusqu'en 2012
- Examen continu des enjeux entourant l'exploration/l'exploitation en profondeur
- Diffusion d'une nouvelle étude réalisée par ENTRANS

Au cours des dernières années, après avoir déposé une série de mémoires prébudgétaires, organisé des séances d'information pour les ministres des Mines et coordonné d'autres activités, l'AMC et son Comité de la fiscalité ont accueilli favorablement un certain nombre d'améliorations annoncées dans le cadre des récents budgets fédéraux et autres véhicules financiers :

- Maintien de la réduction du taux général d'imposition des sociétés de 21 % à 15 % d'ici 2012
- Investissement de 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années en cartographie géologique, principalement dans le Nord canadien, et renouvellement d'un programme connexe de plus petite envergure
- Prolongation jusqu'en 2012 du crédit d'impôt de 15 % pour l'exploration minière (par le biais de superactions accréditatives)

LE COMITÉ DE LA FISCALITÉ SUIT DE PRÈS LES QUESTIONS FISCALES D'INTÉRÊT NATIONAL ET FAIT PRESSION EN FAVEUR DE MODIFICATIONS FISCALES EN VUE D'AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ AU SEIN DE L'INDUSTRIE. IL OFFRE ÉGALEMENT AUX SOCIÉTÉS MEMBRES UN MÉCANISME DE COMMUNICATION UTILE LEUR PERMETTANT D'ÉCHANGER DE L'INFORMATION SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES ET FISCALES.

- Interprétation légale du traitement fiscal des coûts de certains biens matériels liés aux mines souterraines, cohérente avec celle recherchée par l'AMC
- Classification de certaines dépenses engagées pour la consultation, les études environnementales et les études de faisabilité jugées admissibles au traitement accordé en vertu des frais d'exploration au Canada
- Important investissement dans l'infrastructure dont pourraient profiter des projets liés directement à l'exploitation minière
- Création d'un organisme de développement régional pour le Nord, et investissement de 100 millions de dollars pour une initiative visant la formation des Autochtones

Le Canada doit faire face à l'épuisement des réserves de métaux. Or, plusieurs estiment qu'il s'en trouve en grande profondeur, à proximité des mines existantes. Ressources naturelles Canada et des membres de l'AMC étudient donc les risques et les bénéfices des activités relevant de ce domaine afin de déterminer si les modifications fiscales (les mesures incitatives supplémentaires, notamment) sont justifiées. Avec un peu de chance, cet examen sera terminé avant la publication du budget fédéral de 2011.

En 2009, avec l'aide de la société ENTRANS Policy Research Group, l'AMC terminait son troisième examen annuel sur les montants payés aux gouvernements par l'industrie minière canadienne. L'étude démontre que l'industrie (mines de métaux et de non-métaux, ainsi que les

fonderies) versait, en 2008, les sommes suivantes aux gouvernements canadiens :

Redevances et paiements similaires	5 milliards de dollars
Impôt des sociétés	4,4 milliards de dollars
Impôt des particuliers	2,1 milliards de dollars
Total	11,5 milliards de dollars

Lorsqu'on ajoute une quatrième composante sectorielle, la fabrication de métaux ouvrés, les paiements totaux augmentent d'environ 2,1 milliards de dollars. Cette composante ne figurait pas dans l'étude d'ENTRANS, bien qu'elle fasse partie du secteur de la production minière et minérale telle que définie par Ressources naturelles Canada.

L'étude menée par ENTRANS met également en lumière les retombées de l'industrie minière dans différentes régions du Canada. À Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, la contribution de l'industrie minière aux recettes publiques est aujourd'hui considérable.

L'industrie minière verse aussi aux gouvernements des montants appréciables sous forme de taxes municipales, de taxes sur les carburants et de charges sociales. En outre, l'industrie achète une importante quantité de biens et de services auprès d'environ 3100 fournisseurs canadiens, sociétés-conseils en génie et en environnement, entreprises d'outillage et autres sociétés de services financiers.



COMITÉ DES DIAMANTS



Faits saillants

- Manque de suivi de la part du gouvernement des recommandations de l'Initiative d'amélioration du régime de réglementation dans le Nord
- Les commentaires fournis par l'industrie contribuent à l'amélioration du projet de loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut
- Défis posés par la réglementation sur les effluents des mines de diamants
- Signature d'un protocole d'entente avec l'Assemblée des Premières nation
- Création de CanNor et du Bureau de gestion des projets nordiques

Enjeux entourant le régime de réglementation dans le Nord

Depuis la publication, en 2008, du rapport McCrank – qui constitue l'aboutissement des consultations multipartites tenues dans le cadre de l'Initiative d'amélioration du régime de réglementation dans le Nord (IARRN) –, le gouvernement fédéral a mis en marche plusieurs initiatives en vue d'améliorer le régime de réglementation dans le Nord. Cependant, peu de progrès ont été réalisés quant aux recommandations dudit rapport qui permettraient d'uniformiser les processus réglementaires en vue de l'application de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a entrepris une série de consultations axées sur le projet de loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (dont nous parlerons plus

LE COMITÉ DES DIAMANTS EXAMINE LES QUESTIONS TOUCHANT LA VITALITÉ GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE DIAMANTAIRE ET PORTE UN INTÉRÊT PARTICULIER AU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DANS LE NORD, AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUX RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES.

loin) et le Ministère a confirmé qu'il procédait au développement d'un plan d'action afin d'obtenir du financement pour l'IARRN. En octobre 2009, le ministre Chuck Strahl affirmait que la création de la nouvelle Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) et du Bureau de gestion des projets nordiques (BGPN) était la principale réalisation de son ministère à ce jour.

Cependant, aussi importantes soient ces nouvelles agences, aucune d'entre elles n'a le mandat ou les ressources pour mettre en œuvre les principales recommandations du rapport McCrank. Cette responsabilité incombe à la Direction des politiques et des programmes du Programme des affaires du Nord d'AINC. Or, à la fin de l'année, ce travail était en cours, mais n'avait toujours pas reçu de subventions.

En août 2009, le Bureau de la vérificatrice générale du Canada s'est entretenu avec l'AMC au sujet de l'état des préparatifs des Territoires du Nord-Ouest en vue de la mise en valeur des ressources, mettant en relief la nécessité pour le gouvernement de mettre en œuvre les principaux éléments de l'IARRN. Cette consultation faisait partie d'un examen des progrès réalisés par le gouvernement fédéral, l'AINC en particulier, depuis la publication, en 2005, du rapport de la vérificatrice générale sur les Territoires du Nord-Ouest. Le Bureau de la vérificatrice générale devrait présenter ses résultats vers le milieu de 2010.

Planification et évaluation des projets

L'AMC a évolué une grande partie de l'année au sein d'un groupe de travail de l'industrie composé

de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) et de la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, dont l'objectif était d'examiner l'ébauche du projet de loi sur l'aménagement du territoire et le processus d'évaluation des projets au Nunavut. L'industrie exerce des pressions depuis plusieurs années en vue de l'adoption de cette loi qui compte par ailleurs au nombre des recommandations du rapport McCrank. Le groupe de travail a participé à deux ateliers organisés par le MAINC et réalisé trois examens du projet de loi.

Le projet de loi se penche principalement sur le mode de fonctionnement du processus d'application de la réglementation au Nunavut. Une fois les plans d'aménagement du territoire achevés, on pourra entreprendre les processus de mise en œuvre des projets d'exploitation, tout en s'assurant qu'ils respectent lesdits plans. Les projets sont inscrits aux processus par le biais de la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) grâce à une approche à guichet unique. L'un des aspects importants de cette loi est sa prépondérance, à titre d'exigence de mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, sur toutes les autres lois canadiennes.

Pour faire suite aux recommandations de l'industrie, le MAINC a apporté des modifications essentielles au projet de loi, la plus importante étant l'ajout de 22 échéances dans les processus d'examen de projets, de façon à en favoriser l'efficacité. Parmi les autres corrections, mentionnons les questions transfrontalières, la définition de « projets sujets à révision », de « projets exemptés » et de « projets au-dessous du seuil ».

Plus tard, le ministre Strahl a fait l'éloge du groupe de travail pour ses commentaires et souligné en particulier l'analyse la plus rigoureuse faite par l'industrie minière, qui a donné lieu à deux réécritures du projet de loi. On s'attend à ce que le projet de loi soit déposé au Parlement en 2010, et l'AMC sera fort probablement invitée à formuler des commentaires lorsqu'il sera étudié en comité permanent plus tard dans l'année.

Normes et règlements sur la qualité de l'eau et des effluents des mines de diamants

Environnement Canada (EC) et Pêches et Océans Canada (MPO) ont cerné un vide réglementaire qui, selon eux, pourrait empêcher, dans certaines situations, d'accorder les autorisations nécessaires en vertu de la *Loi sur les pêches* aux nouveaux projets d'extraction de diamants sans l'adoption d'un règlement d'application. Étant donné que le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) de 2002 ne s'applique pas à l'extraction des diamants, le Ministère estime que tout projet diamantaire impliquant le dépôt de résidus miniers dans des plans d'eau naturels poissonneux pourrait être refusé.

En 2009, l'AMC a demandé de toute urgence à Environnement Canada de prêter son soutien à l'élaboration d'un règlement sur les effluents de référence applicable aux mines de diamants. Cependant, même si les représentants d'EC et du MPO conviennent de la nécessité de se doter d'une telle réglementation, ils hésitent à aller de l'avant à moins que le gouvernement n'engage des ressources, en particulier dans les domaines de la surveillance et de l'application. L'industrie estime qu'il n'en coûterait pas des sommes exorbitantes. L'AMC soutient qu'une nouvelle réglementation pourrait s'inspirer du REMM et que l'actuel régime de surveillance et d'application visant les mines de diamants fonctionnerait sous une réglementation nouvelle ou modifiée.

En vue de l'élaboration d'un règlement sur les effluents, Environnement Canada a commandé, en 2009, l'étude *Identification of the Best Available Control Technologies Applicable to Canadian Diamond Mining Effluent* et a invité les exploitants de mines de diamants à formuler leurs commentaires. Le Ministère a révisé le rapport en réponse aux lacunes relevées par l'industrie, et il a depuis affirmé que le document renferme les fondements technologiques pour permettre d'aller de l'avant. Toutefois, au moment de rédiger ce rapport, nous ne savions toujours pas si le document révisé serait publié ou encore à quel moment le gouvernement irait de l'avant avec la révision du REMM ou l'adoption d'un nouveau règlement.

Pour ajouter à la situation, même si des mines de diamants sont en exploitation dans le Nord depuis plus de dix ans, il n'existe toujours pas de critères fonctionnels pour les effluents miniers dans les territoires. Depuis 2007, l'AMC demande de toute instance au MAINC et aux conseils des ressources du Nord de collaborer avec l'industrie afin de définir ces critères. En juillet 2009, le MAINC a annoncé qu'il s'apprêtait à élaborer des critères qui refléteraient les recommandations formulées dans un rapport de Macdonald Environmental Services Ltd. Parallèlement, l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie a formé un groupe de travail pour mettre au point des lignes directrices sur la qualité des eaux et des effluents pour les Territoires du Nord-Ouest. Ce groupe s'est dit prêt à travailler avec le MAINC, mais il n'a pas encore inclus l'industrie dans le dialogue.

Engagement des Autochtones

En mars 2009, après un an de pourparlers, l'AMC a signé un protocole d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations (APN). Au cours des mois qui ont précédé la signature du protocole, l'AMC a travaillé en collaboration étroite avec l'APN afin de définir quatre piliers d'engagement – partenariat, investissement, approvisionnement et emploi –, des

domaines dans lesquels les membres de l'AMC ont démontré leur capacité à contribuer à l'avancement des collectivités autochtones. L'APN, sous la direction du nouveau chef national Shawn Atleo, a depuis exprimé sa volonté d'aller de l'avant avec un plan d'action, conformément aux engagements pris aux termes du protocole d'entente.

Durant l'année, l'AMC a collaboré avec des organisations autochtones dans d'autres domaines.

- **Canadian Aboriginal Minerals Association (CAMA).** L'AMC a participé à la 17^e conférence annuelle de la CAMA en novembre 2009, qui avait pour thème *Produits de base, communautés et certitude* (Commodities, Communities and Certainty). De concert avec des représentants de compagnies de diamants, l'AMC a participé à une présentation sur la formation et le perfectionnement des compétences, dans la perspective de la main-d'œuvre autochtone des T.N.-O.
- **Forum minier Autochtones-industrie.** Le travail réalisé par l'AMC en vue de créer un Forum minier Autochtones-industrie dans les T.N.-O. a débouché, en 2009, sur le lancement du groupe. Grâce au soutien financier du MAINC, des membres de l'AMC et de l'ACPE, le Forum s'est réuni à deux reprises au cours de l'année : le 15 janvier à Yellowknife et le 10 juin à Dettah. La Chambre des mines des T.N.-O. et du Nunavut et l'ACPE ont aussi participé à ces rencontres.

Lors des rencontres, les chefs autochtones ont reconnu les contributions de l'industrie et exprimé leur volonté à rencontrer l'industrie à mi-chemin, mais ont fait valoir que leurs collectivités souhaitaient participer de façon plus significative à la prise de décisions sur la façon dont les activités minières se déroulent à l'échelle locale. Ils ont souligné l'importance des possibilités de formation et d'emploi pour les jeunes, de même que des possibilités communautaires afin de favoriser le développement des entreprises. La Chambre des mines des T.N.-O. et du Nunavut a offert de prendre les devants afin de développer d'autres initiatives semblables, et on a convenu que le gouvernement avait un rôle à jouer dans le forum, en particulier en ce qui a trait à CanNor (abordé ci-après).

Développement économique du Nord

L'année 2009 a été marquée par le lancement de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor). Cette agence fédérale est une organisation de développement économique indépendante semblable à celles qui existent dans l'Ouest, en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique. L'Agence relève du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et elle est dirigée par la sous-ministre et présidente Nicole Jauvin. L'Agence, qui couvre les trois territoires, dispose d'un budget de fonctionnement de 50 millions de dollars sur cinq ans, et elle regroupera les actuels programmes de développement économique du Nord et des collectivités autochtones.

CanNor dirige aussi le Bureau de gestion des projets nordiques (BGPN), établi en 2009 à la suite des recommandations formulées par l'industrie aux termes de l'Initiative d'amélioration du régime de réglementation dans le Nord et des demandes de longue date de l'AMC. Le nouveau Bureau, établi à Yellowknife et doté de bureaux régionaux à Iqaluit et Whitehorse, coordonnera la participation fédérale aux examens réglementaires dans les territoires. Bien que l'amélioration du régime de réglementation ne soit pas la principale responsabilité du BGPN (ce rôle incombe au MAINC), son mandat l'amène à recommander des améliorations au processus réglementaire dans le cadre de l'Initiative d'amélioration du régime de réglementation dans le Nord.

Infrastructure pour la mise en valeur des ressources minérales du Nord

En octobre 2009, l'AMC a pris part au Symposium sur l'infrastructure stratégique du Nord, à Yellowknife. Les principales priorités qui sont ressorties de cet événement sont les infrastructures routières et portuaires, le développement hydro-électrique et l'énergie de remplacement.

Le secteur des minéraux et le gouvernement du Nunavut demeurent très disposés à faire avancer le projet portuaire et routier de Bathurst Inlet (projet BIPAR). Du point de vue des T. N.-O., relier la route du projet BIPAR au chemin de glace existant améliorerait l'approvisionnement des exploitations de diamants en provenance du Nord et du Sud, et ouvrirait l'accès aux gîtes minéraux encore inexploités de la province géologique des esclaves. Ce projet d'aménagement est toutefois en concurrence avec le projet de prolongement de l'autoroute de la vallée du Mackenzie jusqu'à Inuvik – une option que beaucoup privilégient. Quoi qu'il en soit, le coût des deux projets demeure le défi le plus important à surmonter. Une décision relativement au gazoduc Mackenzie aurait une influence considérable sur le projet qui pourrait se concrétiser.

Les nouveaux aménagements hydro-électriques jouent aussi un rôle crucial dans l'avenir des projets miniers. Le projet d'agrandissement de la centrale Taltson près de Fort Smith, qui permettrait d'amener l'électricité 700 km plus loin jusqu'aux exploitations de diamants, permettrait aussi d'alimenter cinq collectivités isolées et d'éliminer du coup la consommation de plus de 100 millions de litres de diesel par année. Tel qu'il est proposé, ce projet ferait passer la production d'électricité de 18 à 56 mégawatts, prendrait trois ans à achever et fournirait quelque 700 emplois à des gens du Nord. Le projet est actuellement à l'étape de l'évaluation environnementale des T.N.-O.

Apport économique de l'extraction des diamants

Au printemps 2009, l'AMC s'est alliée avec la Chambre des mines des T. N.-O. et du Nunavut pour produire une étude sur l'apport de l'industrie diamantaire à l'économie des Territoires du Nord-Ouest. Du début de la production jusqu'à la fin de 2008, les mines ont produit 92 millions de carats évalués à 11 G\$. Au cours de la même période, les dépenses d'immobilisation et de fonctionnement se sont élevées à 10 milliards de dollars, dont la moitié ont été dirigées vers les entreprises nordiques et autochtones. Voici d'autres statistiques intéressantes :

- De 1991 à 2008, le PIB des T. N.-O. a triplé, passant de 1,6 G\$ à 4,5 G\$.
- Au cours de la dernière décennie, l'industrie diamantaire a fourni des emplois équivalents à plus de 25 000 années-personnes.
- De 1999 à 2007, le revenu moyen aux T. N.-O. s'est accru, passant de 33 000 \$ à 51 000 \$, et on a observé une diminution parallèle de la proportion de gens recevant des prestations gouvernementales de soutien du revenu.

Au cours de l'année, l'AMC a achevé la mise à jour de ses propres renseignements sur l'emploi et l'investissement à partir des données incluses dans les rapports socio-économiques des compagnies membres.



COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES



Faits saillants

- Lobbying, orientation et soutien stratégique continus à l'appui du programme de l'AMC sur la politique fédérale
- Intervention en réponse aux questions entourant le projet de loi C-300 et la responsabilité sociale d'entreprise
- Signature d'un protocole d'entente historique avec l'Assemblée des Premières Nations
- Journée minière sur la Colline – une autre initiative couronnée de succès
- Soutien continu à l'initiative *Vers le développement minier durable (VDMD)* de l'AMC

Le lobbying de l'AMC a porté, en 2009, sur un nombre de questions, dont la compétitivité, l'examen réglementaire, l'infrastructure, l'innovation, les ressources humaines, les géosciences, la participation autochtone aux activités du secteur minier, la réforme de la réglementation, l'Inventaire national des rejets de polluants et les enjeux relatifs à la responsabilité sociale d'entreprise. Au cours de l'année, les « mini- journées de lobbying » organisées dans le cadre de l'IMPD, ont permis de mettre l'accent sur ces grandes priorités.

Interventions auprès du gouvernement fédéral

En 2009, on a continué de prioriser la sensibilisation des députés et les initiatives de lobbying populaire, en accordant plus d'attention aux députés d'arrière-ban de toutes les formations politiques. Joindre les comités du caucus pour nous assurer que nos enjeux soient bien compris faisait partie intégrante de la stratégie de relations gouvernementales de l'AMC. Ainsi, l'AMC

LE COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES CONSEILLE ET ORIENTE L'AMC SUR LES QUESTIONS TOUCHANT AUX AFFAIRES PUBLIQUES ET VEILLE À LA GESTION DU PROGRAMME « L'INDUSTRIE MINIÈRE, PARTENAIRE DE DÉVELOPPEMENT (IMPD) ».

a obtenu, tout au long de l'année, des rencontres avec des présidents de comités, des critiques parlementaires et des employés influents au bureau du chef de l'Opposition officielle et auprès des groupes du caucus de l'opposition.

En 2009, l'AMC s'est adressée à deux comités permanents de la Chambre des communes. La première de ces présentations a eu lieu devant le Sous-comité sur les secteurs industriels canadiens afin de discuter de l'étude réalisée par le Sous-comité sur la situation critique à laquelle certains secteurs sont confrontés au Canada (dont ceux de l'aérospatiale, de l'énergie, de la foresterie, de la haute technologie, de la fabrication et de l'extraction minière). La seconde intervention a eu lieu plus tard dans l'année devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et portait sur le projet de loi C-300, *Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement* (abordé ci-après). Ces témoignages sont affichés dans le site Web de l'AMC (www.mining.ca).

Responsabilité sociale d'entreprise (RSE)

L'AMC s'est engagée à collaborer avec toutes les parties intéressées afin de mettre en œuvre la réponse du gouvernement fédéral aux recommandations des Tables rondes nationales sur la RSE et l'industrie extractive canadienne dans les pays en développement. Cette réponse du gouvernement, intitulée *Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de RSE pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger*, aborde bon nombre des recommandations mises de l'avant par le Comité consultatif sur la responsabilité sociale

d'entreprise, un groupe multilatéral d'intervenants qui a formulé des conseils au gouvernement au sujet de la RSE. Deux membres du personnel de l'AMC ont pris part aux travaux du Comité consultatif.

Parmi les recommandations soutenues par la stratégie fédérale, on compte les suivantes : renforcer la capacité des pays en développement, avaliser les normes internationales en matière de RSE et créer un centre d'excellence en RSE. L'AMC appuie la stratégie du gouvernement, car elle est orientée dans la bonne direction et constitue un premier pas important vers la réalisation des objectifs définis par les tables rondes.

Cependant, le projet de loi C-300 qui, au moment de rédiger ce rapport était à l'étape de l'étude en comité (après avoir franchi l'étape de la seconde lecture au printemps 2009), ne cadre pas avec l'esprit et l'intention des recommandations du Comité consultatif. Plutôt que d'adopter une approche collaborative fondée sur la politique, le projet de loi C-300 mise sur une approche législative et punitive qui ne tient pas compte de la nécessité de créer un environnement propice à l'amélioration du rendement. Au lieu d'aider les entreprises à mener leurs activités tout en respectant les lignes directrices de la RSE, le projet de loi C-300 exige que les ministres fassent enquête sur les plaintes et rendent ensuite dans les huit mois suivants une décision de « conformité » ou de « non-conformité » à l'endroit de l'entreprise en cause. L'entreprise jugée non conforme se verra immédiatement retirer son financement de projet consenti par Exportation et développement Canada, ainsi que ses investissements dans le Régime de pensions du Canada, et n'aura aucune chance de corriger sa non-conformité. Cette situation risque de porter atteinte à la réputation des entreprises, puisque l'on ne fera pas la distinction entre les constatations de non-conformité découlant de plaintes frivoles et celles fondées sur des plaintes sérieuses.

En outre, au lieu de travailler avec les pays hôtes afin d'améliorer leur capacité de gouvernance, le projet de loi C-300 fondera la législation sur la conformité à la RSE sur un ensemble de normes internationales

qui sont encore en voie d'être élaborées et entérinées par la communauté internationale. Sans égard à leurs propres lois, les pays hôtes devront se plier à la législation canadienne sur la RSE – une législation qui relève en grande partie du droit oral – avant que les projets qui dépendent de soutien canadien ne puissent aller de l'avant.

L'AMC continuera de renforcer son propre engagement à l'égard de la RSE par le biais de son initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD).

Assemblée des Premières Nations

Une des plus grandes réalisations de l'AMC en 2009 réside dans la signature d'un protocole d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations (APN). Cet événement historique a eu lieu le 9 mars 2009 lors du Sommet économique et commercial internationaux de l'APN, à Toronto. Ce protocole d'entente a été signé par Jim Gowans (De Beers), président du Conseil d'administration de l'AMC, et Phil Fontaine, alors chef national de l'APN. Ont été témoins de cette signature Ron Greenway (Teck Resources Limited), trésorier de l'AMC, et le chef régional Wilton Littlechild.

Ce protocole d'entente vise à aider l'industrie minière à renforcer son engagement avec les économies des Premières nations en créant des occasions d'emploi et d'affaires. De même, ce protocole d'entente renforcera le Défi entreprises de l'APN, un programme qui facilite la création de partenariats au sein du milieu des affaires du Canada de sorte à stimuler les investissements, l'approvisionnement et l'emploi auprès des peuples des Premières nations. Ce protocole historique renforcera également l'initiative VDMD de l'AMC, qui vise à améliorer le rendement de l'industrie minière canadienne dans le domaine du développement durable, et qui comporte un cadre stratégique sur les mines et les peuples autochtones.

Journée minière sur la Colline

La Journée minière sur la Colline a de nouveau été un événement marquant en 2009, offrant une excellente occasion aux membres de l'AMC de forger des liens avec les députés fédéraux. Cette année, l'événement a été principalement axé sur la compétitivité économique, mais il comportait aussi un volet « défense des intérêts » auprès des députés de l'Opposition, relativement au projet de loi C-300.

Au total, 52 délégués de l'AMC ont pris part à l'événement à Ottawa, et 11 équipes ont participé à plus de 50 réunions. Des rencontres de haut niveau ont eu lieu au sujet du projet de loi C-300 avec quatre ministres, deux sous-ministres, le Bureau du premier ministre, le Bureau du chef de l'Opposition, ainsi que des députés libéraux influents.

Cette année, l'AMC s'est alliée avec l'Economic Club du Canada pour le déjeuner-causerie annuel. Don Lindsay, président et chef de la direction de Teck Resources, était le conférencier d'honneur lors de cet événement à guichets fermés. L'honorable Lisa Raitt, alors ministre des Ressources naturelles, a prononcé le mot d'ouverture.

Soutien à l'égard de l'initiative VDMD

Tout au long de l'année, le Comité des affaires publiques a prêté son soutien à l'initiative VDMD en prenant part à différents salons professionnels. L'AMC a notamment participé au congrès de l'ACPE (Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs), le Sommet économique et commercial inter-nations de l'APN, le salon des mines et de la société de l'ICM (Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole) et la conférence annuelle de la Canadian Aboriginal Minerals Association (CAMA). Tous ces événements ont eu lieu à Toronto.

Dans le cadre du plan de travail de l'initiative VDMD, un sous-groupe des membres de l'industrie du Comité des affaires publiques de l'AMC s'est joint aux dirigeants de l'initiative VDMD afin d'élaborer une stratégie de communication ciblée. Cette stratégie prend appui sur un document préparé par le Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'initiative VDMD, qui travaille également à l'élaboration d'un plan de communications, lequel sera déployé graduellement à court et à long terme.

Bien que des contraintes budgétaires nous aient obligés à mettre en veilleuse nos traditionnelles excursions minières, en 2009, l'AMC a tout de même réussi à organiser une visite pour la ministre Raitt et le sous-ministre adjoint Stephen Lucas au centre de technologie des produits de Teck Resources, à Mississauga, non loin de la circonscription électorale de la ministre Raitt. Cette visite couronnée de succès a permis à la Ministre de constater directement l'importance de l'innovation et le rôle de premier plan que joue notre secteur dans les centres urbains.



COMITÉ DU TRANSPORT



Faits saillants

- Attention concentrée sur l'examen fédéral en cours des services ferroviaires de marchandises, y compris les contrats accordés aux consultants qui sont mandatés pour entreprendre des études pertinentes
- Participation à des alliances, comme la Coalition des expéditeurs ferroviaires, afin d'obtenir une infrastructure de transport concurrentielle
- Dialogue continu avec le gouvernement fédéral sur les questions d'infrastructure
- Contribution continue aux développements réglementaires et autres touchant le transport

Chaque année, les exportations canadiennes d'aluminium, d'or, de nickel, de cuivre, de zinc, de minerai de fer, de charbon, d'uranium, de potasse et de diamants s'élèvent à des dizaines de milliards de dollars. Les minéraux et métaux représentent la majeure partie du volume de tous les produits qui transitent par les ports canadiens et génèrent 60 % des recettes marchandises des compagnies ferroviaires.

Les services de transport maritime, ferroviaire et routier concurrentiels, abordables et efficaces sont essentiels à la compétitivité de l'industrie minière canadienne. L'AMC et l'industrie minière ont ainsi accueilli avec joie l'adoption des modifications à la *Loi sur les transports au Canada (LTC)* en mars 2008. Ces changements apportent un meilleur équilibre à la situation concurrentielle entre les expéditeurs et les chemins de fer (ces derniers jouissant d'un monopole ou d'un quasi-monopole dans de nombreuses régions du pays). La législation modifiée augmentera la

LE COMITÉ DU TRANSPORT PARTICIPE À LA POLITIQUE ET AU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL RELATIVEMENT AU TRANSPORT DES MINÉRAUX ET DES MÉTAUX, AFIN DE FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

capacité d'arbitrer les différends relatifs aux tarifs ferroviaires et aux frais accessoires.

Dans le cadre des modifications promises au service ferroviaire de marchandises, le gouvernement fédéral a commencé à évaluer les services offerts par le CN et le CP, à cerner les problèmes et les enjeux, à examiner les pratiques exemplaires, et à recommander des mesures commerciales, réglementaires ou autres en vue d'améliorer les niveaux de service. Le gouvernement a commandé quatre études et mis sur pied un comité de trois personnes afin d'examiner l'information et de mener ses propres consultations avant de présenter ses recommandations. Le rapport final, *Analyse de l'exécution des commandes des expéditeurs par les chemins de fer et des temps de transit*, a été publié en mars 2010.

L'AMC a rencontré les dirigeants de Transports Canada et des consultants afin d'offrir la perspective de l'industrie minière. Le processus d'examen continuera d'évoluer tout au long de l'année, et le Comité devrait avoir terminé son travail à l'automne 2010.

Dans le cadre de ses démarches visant la modification de la LTC et un examen efficace des niveaux de service, l'AMC a participé aux activités de la Coalition des expéditeurs ferroviaires. Cette coalition défend les intérêts des expéditeurs relativement aux décisions fédérales en matière de réglementation et de politiques, et représente les grands utilisateurs du service ferroviaire, y compris les fabricants de produits chimiques, d'engrais, de gaz propane

et de produits forestiers, ainsi que l'industrie agroalimentaire, l'industrie minière et le secteur de l'importation automobile.

L'AMC continue à prendre part à des pourparlers avec le gouvernement fédéral sur des questions d'infrastructure, y compris l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique et d'autres projets qui pourraient favoriser la revalorisation de l'exploration minière et du développement économique dans certaines régions du Canada.

Par ailleurs, notons qu'un membre du Comité du transport siège au Comité consultatif du gouvernement fédéral chargé de conseiller Transports Canada sur le transport de matières dangereuses. L'AMC suit l'évolution d'une initiative réglementaire environnementale en cours dans les États du Nord des États-Unis qui pourrait avoir un impact sur le transport maritime dans la Voie maritime et les Grands Lacs. L'AMC a collaboré avec les représentants du gouvernement afin de trouver une solution législative éventuelle à la grève du CN à la fin de 2009. Enfin, l'AMC suit de près la question entourant le fait que les sociétés de chemins de fer refilent aux consommateurs la taxe sur le carbone imposée par le gouvernement britanno-colombien. Certaines entreprises songent à contester cette cause devant les tribunaux, ce qui pourrait contribuer à faire reculer lesdites sociétés.



COMITÉ SCIENTIFIQUE



Faits saillants

- Nouvelles modifications au *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM)
- Deuxième évaluation nationale des données des études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE)
- Poursuite des initiatives de recherche et transfert technologique du Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)
- Publication du guide mondial de gestion du drainage minier acide
- Les ressources hydriques constituent une priorité pour l'AMC

Le travail du Comité scientifique de l'AMC complète celui du Comité de l'environnement et de l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD). Pour obtenir de plus amples renseignements sur tous ces domaines, veuillez consulter le *Rapport d'étape — Vers le développement minier durable* et le site Web général de l'AMC (www.mining.ca).

Le Comité scientifique s'est réuni à deux reprises en 2009 et s'est penché principalement sur les questions suivantes.

Règlement sur les effluents des mines de métaux

Le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* est entré en vigueur en 2002, en vertu de la *Loi sur les pêches*. Le REMM s'applique à quelque 100 mines de métaux et exploitations au Canada et impose des limites sur les rejets de cyanure, d'arsenic, de cuivre, de plomb, de zinc, de nickel et de radium-226. Il interdit aussi

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'AMC RECONNAÎT L'IMPORTANCE DES PRINCIPES SCIENTIFIQUES ÉPROUVÉS ET DU RÔLE ESSENTIEL QU'ILS JOUENT COMME FONDEMENTS AUX POLITIQUES EFFICACES. IL TRAVAILLE AFIN DE MINIMISER LES RÉPERCUSSIONS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE SUR L'ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE ET TERRESTRE. LE COMITÉ SE CONCENTRE SUR DES ENJEUX TELS QUE LA BIODIVERSITÉ, LES ESPÈCES EN PÉRIL, LA RESTAURATION DES SITES MINIERES, LA QUALITÉ DES EFFLUENTS, L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTAUX DE L'AMC.

le rejet d'un effluent à létalité aiguë pour les poissons (truite arc-en-ciel). La concentration mensuelle maximum du total des solides en suspension a été fixée à 15 mg/L, et le pH de l'effluent doit se situer entre 6,0 et 9,5.

Le Règlement exige aussi des Études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) afin de déterminer les répercussions de l'effluent minier sur les poissons, leur habitat et les ressources halieutiques. On trouve de plus amples renseignements sur les ESEE ci-dessous.

À ce jour, le REMM a fait l'objet de nombreuses modifications :

- **Octobre 2006** : Les premières modifications ont été publiées dans la Partie II de la *Gazette du Canada*. La plus importante d'entre elles visait l'ajout du dépôt de résidus miniers (DRM) de la mine Duck Pond (Ressources Aur, aujourd'hui Teck Resources Limited) à l'Annexe 2 du Règlement. La mine Duck Pond était officiellement inaugurée le 9 mai 2007.
- **Juin 2007** : Les autorisations transitoires accordées aux sociétés minières IOC et Wabush Mines en vertu de l'article 39 du REMM étaient prolongées de 18 mois. Ces autorisations permettaient aux mines de se conformer aux normes régissant les effluents quant au total des solides en suspension, tandis que le gouvernement s'acquittait de son obligation de consultation auprès des collectivités autochtones touchées.
- **Juillet 2008** : Deux DRM ont été ajoutés à l'Annexe 2 du Règlement, soit ceux des projets Doris North (Newmont Mining) et Meadowbank (Mines Agnico-Eagle), tous deux au Nunavut. Les

évaluations environnementales, comprenant de vastes consultations locales et régionales, ont conclu que les deux projets pouvaient aller de l'avant.

- **Février 2009** : Deux DRM étaient ajoutés à l'Annexe 2 du Règlement, soit ceux des mines Carol (Compagnie minière IOC) et Scully (Mines Wabush), tous deux à Terre-Neuve-et-Labrador.
- **Juin 2009** : On a élargi la portée du *REMM* afin qu'il englobe des usines d'hydrométallurgie en modifiant la définition des termes « mine », « aire d'exploitation » et « effluent », et ajouté à l'Annexe 2 du Règlement le DRM de l'étang Sandy proposé pour l'usine de nickel commercial de Vale Inco, à Long Harbour (Terre-Neuve).

En 2009, deux autres initiatives relatives au *REMM* sont dignes de mention.

En janvier, Environnement Canada a tenu une consultation multipartite et une séance d'information concernant la mine de molybdène du ruisseau Ruby (Adanac Molybdenum), en Colombie-Britannique. Une modification a été proposée afin d'ajouter à l'Annexe 2 du Règlement le cours supérieur du ruisseau comme DRM. On ignore toutefois la date de parution de cette modification dans la *Gazette du Canada*.

En octobre, on procédait à deux consultations multipartites – à Prince George et à Ottawa – afin de déterminer s'il y avait lieu de modifier le projet de mine d'or et de cuivre Mount Milligan (Terrane Metals), dans la région centre-nord de la Colombie-Britannique. La modification vise à ajouter à l'Annexe 2 les ruisseaux King Richard et Alpine comme DRM. Ici encore, on ignore la date de parution de cette modification dans la *Gazette du Canada*.

Depuis longtemps – soit bien avant l'adoption du *REMM*, en 2002 –, l'AMC exerce des pressions opportunes, focalisées et énergiques à l'appui du dépôt judicieux de résidus miniers dans des plans d'eau naturels aux sites qui s'y prêtent. Environnement Canada et Pêches et Océans Canada conviennent qu'il faut repenser et réinventer le processus de désignation des DRM dans l'Annexe 2 du Règlement. L'AMC continue d'encourager les délibérations entre l'industrie et le gouvernement afin qu'un processus

soit mis en place pour ajouter les DRM propres à des installations à l'Annexe 2 aussi rapidement que possible après l'approbation des évaluations environnementales.

Étude du suivi des effets sur l'environnement

La mise en œuvre d'une ESEE vise essentiellement à déterminer l'impact des effluents – s'il y en a – sur les populations de poissons, leur habitat et la qualité des ressources halieutiques.

Le programme d'ESEE comporte deux étapes. La première vise la caractérisation de l'effluent, la surveillance de la qualité de l'eau et les tests de toxicité sublétales. Les données de la phase 1, qui servent à interpréter les données biologiques, doivent faire l'objet d'un rapport annuel déposé le 31 mars. La phase 2 porte sur le suivi biologique, dont le recensement des populations de poissons et d'invertébrés benthiques (évaluation de l'impact sur l'habitat halieutique) et l'analyse du niveau de mercure dans les tissus des poissons (évaluation de l'impact sur la qualité des ressources halieutiques).

Lorsque le programme d'ESEE a été mis en œuvre, Environnement Canada avait convenu d'évaluer l'efficacité générale dudit programme environ trois ans après ses débuts, soit une fois que la première phase d'examen biologique ait été complétée. La première étape s'est terminée en juin 2006, et des rapports d'interprétation ont été déposés en juin 2005 ou en juin 2006, selon que les mines soumettaient ou non des données historiques.

Environnement Canada a évalué la première tranche de données du programme d'ESEE et une équipe multipartite a formulé 42 recommandations. Il est possible de consulter les résultats de la première évaluation nationale des données de la phase 1 dans le site Web d'Environnement Canada (www.ec.gc.ca/cecm/).

Depuis, une deuxième évaluation nationale des ESEE des mines de métaux (2006-2009) a été réalisée. Parmi ses principaux objectifs, mentionnons :

- Déterminer le type et l'importance des effets des effluents miniers sur les poissons adultes et sur les communautés d'invertébrés benthiques
- Comparer le modèle de réponses des poissons et des invertébrés entre la première et la deuxième évaluation nationale
- Évaluer les valeurs critiques de l'effet recommandées pour les ESEE dans le secteur minier

Les premiers résultats de la deuxième évaluation ont été présentés à la fin de septembre 2009 dans le cadre du 36^e Atelier de toxicologie aquatique, tenu dans la région de Charlevoix, au Québec, puis en décembre 2009. Les résultats finaux ne sont toujours pas publiés. L'analyse en cours permettra d'obtenir de plus amples renseignements sur les tendances nationales et sur les autres facteurs à l'examen.

Tel que mentionné ci-dessus, l'objectif d'une ESEE est de déterminer les effets des dépôts miniers sur les poissons, leur habitat et les ressources halieutiques. Une fois les effets confirmés par deux études, et l'ampleur et la portée connues, les mines doivent se soumettre à la recherche de la cause (RC). Actuellement cinq mines sont à l'étape de la RC et on s'attend à ce que d'autres installations s'y mettent sous peu.

L'AMC et Environnement Canada ont coorganisé un atelier multipartite qui a eu lieu à Gatineau, au Québec, les 8 et 9 décembre 2009, afin de discuter des questions relatives à l'étape de la RC dans le cadre du programme d'ESEE des mines de métaux. La politique, le processus ainsi que les aspects scientifiques et techniques de la RC, y compris les études environnementales, les causes possibles des effets, les perspectives régionales, les études de cas, les outils et les approches étaient au nombre des sujets abordés. Le procès-verbal de l'atelier permettra d'orienter les prochaines études de RC.

Problèmes des effets connexes sur les ressources aquatiques

Sélénium. Le sélénium devient un enjeu pour un grand nombre d'installations minières, industrielles et agricoles en plus de susciter l'intérêt de plusieurs compétences au pays. À l'avenir, le sélénium pourrait être ajouté à la liste des variables requises pour les effluents et la qualité de l'eau évaluée en vertu du REMM. L'AMC surveille les activités des groupes de travail sur le sélénium de l'industrie canadienne et nord-américaine.

Consortium Thiosalts. Les sulfosels, produits par le traitement des minéraux sulfurés, sont peu toxiques, mais peuvent s'oxyder dans l'environnement, produire de l'acide sulfurique et abaisser le pH. Ils peuvent donc jouer un rôle indirect sur les communautés halieutiques et benthiques. CANMET (qui relève de Ressources naturelles Canada) coordonne le consortium gouvernement-industrie Thiosalts, chargé de mettre en œuvre des technologies axées sur la prévention, le traitement et la surveillance des sulfosels. La recherche permettra de trouver des méthodes visant à limiter la production de sulfosels, ainsi que de déterminer et d'élaborer des techniques de contrôle. L'AMC collabore au besoin au travail du consortium.

Code de pratiques écologiques pour les mines de métaux. Environnement Canada a publié ce code – en français et en anglais – en vertu de l'article 54 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Adopter les recommandations du code se fait sur une base volontaire. Cependant, Environnement Canada

entend évaluer dans quelle mesure les sociétés mettent en œuvre les recommandations, deux à trois ans après la publication du code. L'AMC assure le suivi de l'application du code par les membres de l'industrie.

Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)

Depuis sa création, en 1989, le programme NEDEM a largement contribué à notre compréhension du drainage rocheux acide (DRA) et à sa prévention, ainsi qu'à l'augmentation du transfert d'information et de technologie. Néanmoins, le DRA demeure le problème écologique le plus important pour l'industrie minière, les gouvernements et le public, sa note pouvant atteindre des centaines de millions de dollars. Chaque année, l'industrie minière continue d'essayer des coûts liés au traitement du drainage rocheux acide.

Le programme NEDEM actuel est administré par un petit secrétariat établi au CANMET, relevant de Ressources naturelles Canada. Il est reconnu tant au Canada qu'à l'étranger. Le Canada est le seul pays du monde qui s'attaque au drainage rocheux acide et à la lixiviation des métaux, grâce à un programme de recherche ciblé, dirigé par un comité multipartite formé de représentants de l'industrie, des gouvernements et d'ONG.

Au cours des dernières années, le NEDEM a accompli des progrès considérables relativement aux priorités de recherche cernées par l'industrie minière canadienne, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et la société civile. Outre ses projets de recherche, le NEDEM mène des initiatives de transfert de technologies et offre notamment, à cet égard, des ateliers, des conférences, des présentations et des bulletins d'information. Il transfère aussi de l'information technologique par le biais de son site Web, hébergé par Ressources naturelles Canada.

Le NEDEM fait partie d'une alliance mondiale pour la recherche sur le drainage minier acide, qui réunit aussi l'INAP (International Network for Acid Prevention), l'Acid Drainage Technology Initiative des États-Unis, l'ACMER (Australian Centre for Minerals Extension and Research), le PADRE (Partnership for Acid Drainage Remediation in Europe) et la South African Water Research Commission. Des organisations représentant la Chine, le Brésil et l'Indonésie pourraient se joindre sous peu à cette alliance.

Soutenue par de grosses multinationales minières, cette alliance permet de mieux partager l'information à l'échelle internationale, de réunir les ressources et d'optimiser le financement. Les synergies créées par cette alliance mondiale soulignent davantage l'importance du Programme NEDEM.

La 8^e Conférence ICARD (Conférence internationale sur le drainage rocheux) a été présentée conjointement avec celle intitulée *Assurer un avenir sécuritaire*, à Skellefteå, en Suède, du 23 au 26 juin 2009. Plus de 300 délégués venus de 42 pays ont participé à la conférence. Dans le cadre du programme technique, cent quarante expositions et soixante-dix affiches ont été présentées sur des sujets allant de l'explication basique du

drainage rocheux acide aux politiques de l'exploitation minière responsable. Le Canada était bien représenté, grâce à la présence de nombreux délégués et à des présentations du réseau NEDEM.

Le Guide sur le drainage rocheux acide dans le monde (GDRAM)

Au cours des dernières années, l'INAP, avec le soutien de l'alliance mondiale dont il est fait mention ci-dessus, a parrainé la production d'un guide mondial sur le drainage rocheux acide. Le GDRAM a été officiellement lancé lors de la 8^e Conférence ICARD. On y trouve la description des techniques éprouvées utilisées pour la caractérisation, la prédiction, la surveillance, le traitement, la prévention et la gestion du drainage acide produit par l'oxydation du minéral sulfuré. Le guide se penche également sur la lixiviation des métaux.

Le guide comporte bon nombre d'objectifs. Il permettra à l'industrie de continuer à adopter des mesures visant la protection environnementale. Il appuiera les efforts déployés par le gouvernement pour évaluer et réglementer les activités minières. Il permettra également au public et autres intervenants de mieux comprendre les plans et les pratiques de prévention de la contamination acide.

Le guide porte sur tous les produits de base – des métaux communs et précieux à l'uranium en passant par les diamants – ainsi que sur les étapes de l'exploitation minière, de l'exploration à la postfermeture. Il prend en compte les facteurs climatiques, environnementaux et géographiques.

Le GDRAM (que l'on peut consulter à www.gardguide.com) est accessible aux intervenants des quatre coins du globe. Il en est actuellement à l'étape de déploiement, ce qui devrait mener à des mises à jour et à des révisions.

Programme de la TRNEE sur la pérennité de l'eau et des secteurs des ressources naturelles du Canada

Au début de 2009, la TRNEE (Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie) lançait

un programme de recherche de deux ans afin d'examiner la relation entre l'eau et les secteurs de l'énergie, des mines, des forêts et de l'agriculture. Le programme étudiera également les changements qui interviennent dans l'approvisionnement en eau, sa disponibilité et sa distribution par suite des changements climatiques et de l'accroissement de la demande. L'un des principaux objectifs du programme est de stimuler la conception et la mise en œuvre des nouvelles politiques et méthodes par lesquelles on arrivera à mieux gérer l'eau afin de favoriser tant la santé des écosystèmes que la viabilité des secteurs de ressources. L'AMC a participé à un atelier à la fin de février 2009 afin d'aider à articuler le programme, et elle est représentée au sein de son Comité consultatif d'experts.

Au cours de la dernière partie de 2009, le personnel de la TRNEE a travaillé auprès de secteurs individuels afin de s'assurer qu'ils connaissaient bien les enjeux, qu'ils avaient accès à la meilleure information et qu'ils pouvaient intégrer les questions d'ordre environnemental et économique au processus de collaboration.

En raison des délais serrés, le Comité consultatif d'experts a tenu plusieurs réunions et téléconférences au cours de l'été et de l'automne. Des tables rondes sectorielles multipartites ont eu lieu et, pour chacune d'entre elles, un document de discussion sectoriel a été rédigé. Un rapport sera publié au début de 2010 et, en novembre de la même année, des recommandations seront formulées aux gouvernements et aux quatre secteurs visés.

L'atelier sur le secteur minier, qui s'est tenu à Ottawa, le 16 octobre 2009, fut des plus réussis grâce à la présence importante des membres de l'industrie ainsi que du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'initiative VDMD de l'AMC.

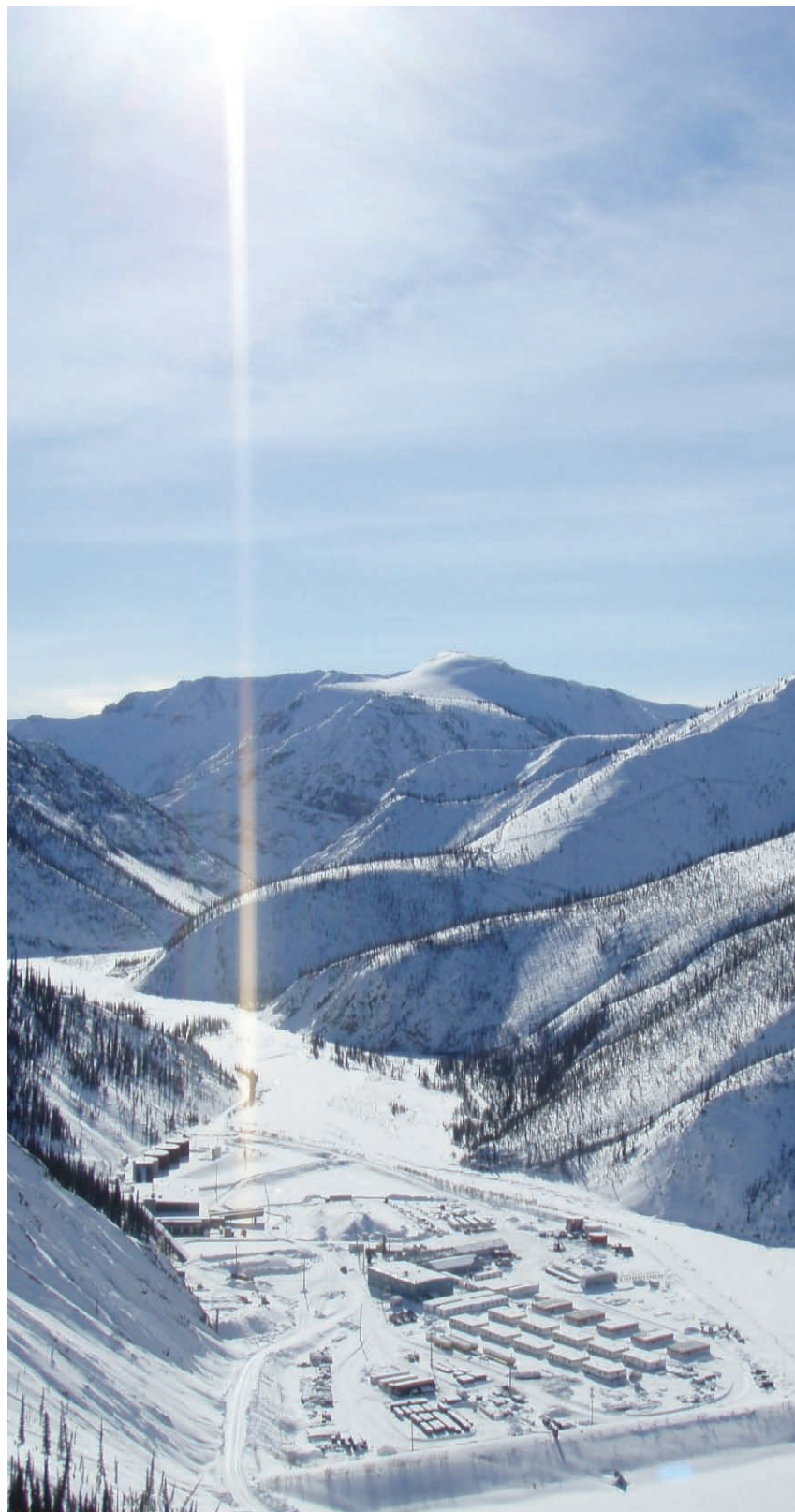
Comme le résume le document de discussion, la réunion a tenté de cerner les problèmes actuels et émergents relatifs à l'utilisation de l'eau douce et à sa disponibilité dans le secteur des mines. De plus, on a tenté de caractériser les données sur l'état de l'utilisation de l'eau dans le secteur. On a également discuté des recommandations relatives aux questions stratégiques essentielles que la TRNEE pourrait intégrer à son programme. Le document de discussion a souligné ce qui suit :

Bien que les participants se sont montrés fort intéressés par la question de la gestion de l'empreinte hydrique et de l'interaction entre la qualité et la quantité d'eau, ils estiment que d'autres organismes du secteur minier traitent adéquatement de ces questions et que la TRNEE n'avait nul besoin de s'y attarder. Ils pensent également que les technologies de gestion de l'eau sont convenablement couvertes par d'autres organismes.

Le 1^{er} février 2010, la TRNEE et le Water Policy and Governance Group de l'université de Waterloo ont coorganisé un atelier à Toronto sur l'évolution du rôle des secteurs des ressources naturelles dans la gouvernance canadienne de l'eau. Plus de 30 représentants des secteurs des ressources naturelles, de diverses instances de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et des Premières nations ont participé à l'atelier. Le but de l'atelier était d'explorer le paysage changeant de la collaboration entre l'industrie et le gouvernement en matière de gouvernance de l'eau au Canada

et des implications pour les acteurs des secteurs des ressources naturelles. Mike Vaydik (Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut), Gord Macdonald (mines de diamants Diavik) et Allison Rippin-Armstrong (Starfield Resources) représentaient le secteur minier. Un rapport sommaire sera publié sur le site Web de la TRNEE.

L'initiative de la TRNEE s'inscrit dans la tendance actuelle qui voit se former partout dans le monde de nombreuses tables rondes du genre. L'eau est un enjeu stratégique des plus importants et sa viabilité à titre de ressource naturelle est étudiée par les secteurs industriels, les gouvernements et les ONG de plusieurs pays. Du point de vue de l'AMC, le moment est tout indiqué pour jeter un regard éclairé sur la façon dont l'industrie utilise l'eau et assure son intendance ainsi que sur l'information pertinente publiquement disponible. À cette fin, outre sa participation au programme de la TRNEE, l'AMC collabore avec le Conseil international des mines et métaux (ICMM) à un projet de comptabilisation, de transmission de données et d'empreinte hydrique en rapport avec l'industrie minière. L'AMC en est également aux premières étapes d'une forme d'orientation mise en œuvre par l'initiative VDMD.



GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉNERGIE



Faits saillants

- Préparation du rapport annuel du CIEEDAC sur la consommation d'énergie de l'industrie minière et de la fonte
- Suivi du progrès réalisé par le gouvernement en matière d'établissement d'objectifs et de règlements relatifs aux émissions de GES
- Mesure et déclaration continues des émissions de GES par les sociétés membres de l'AMC
- Mise au point et distribution d'un document d'orientation visant à améliorer la gestion de la consommation d'énergie et des GES des sociétés
- Organisation d'un atelier sur la gestion de l'énergie et des GES

Le Groupe de travail sur l'énergie favorise l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et de la gestion des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'AMC participe au Programme d'économie d'énergie dans l'industrie minière (PEEIC).

Auparavant, l'AMC collaborait aussi au programme des Mesures volontaires et Registre (MVR) du gouvernement fédéral, lequel a pris fin en 2004 lorsque le gouvernement s'est tourné vers la réglementation des émissions de GES.

Chaque année, le Comité demande au Centre canadien de données et d'analyse de la consommation finale d'énergie dans l'industrie (CIEEDAC) de lui faire part des données relatives à la consommation d'énergie et aux émissions de GES. Un tableau publié dans le dernier rapport démontrait que les émissions de GES par unité produite d'affinage/de

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉNERGIE FAVORISE LA GESTION GLOBALE DE L'ÉNERGIE, Y COMPRIS L'AMÉLIORATION DU RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE ET LA RÉDUCTION DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

fonte avaient diminué d'environ 53 % depuis 1990, ce qui représente une amélioration moyenne de 3 % par année. Si cette amélioration est impressionnante, elle se situe tout de même sous la cible de 6 % de diminution annuelle qui pourrait un jour être fixée par la réglementation fédérale.

Au cours des dernières années, le changement climatique a dominé autant la scène politique que le contexte stratégique. Les partis politiques accordent de plus en plus d'importance à la question. En octobre 2006, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-30, la *Loi canadienne sur la qualité de l'air*, qui vise à réglementer la pollution atmosphérique et les émissions de GES. L'AMC et ses membres ont participé aux consultations portant sur la proposition législative et se sont présentés devant le comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi en février 2007. À l'étape de l'étude en comité, plus d'une centaine de modifications ont été proposées par les partis d'opposition, mais le projet de loi est resté en plan au feuilleton.

En avril 2007, le gouvernement a annoncé l'adoption de *Prendre le virage*, un nouveau cadre de réglementation visant à remplacer la proposition législative. Ce nouveau cadre de réglementation prescrivait une réduction de 18 % de l'intensité des GES entre 2007 et 2010. Au sein de l'industrie minière, cet objectif s'appliquait aux fonderies de métaux communs et aux usines de bouletage de minerai de fer.

Dans le budget de 2008, le gouvernement fédéral a consenti la somme de 66 millions de dollars pour mettre en œuvre ce cadre de réglementation. En 2009, le gouvernement a laissé savoir que l'élaboration et la mise en œuvre de son processus de réglementation en matière de GES seraient retardées de façon à s'harmoniser sans heurts avec le plan, les politiques et les outils sur les émissions de GES qui pourraient être adoptés aux États-Unis. À la fin de 2009, nous ne savions toujours pas ce qui allait – ou n'allait pas – émerger de l'administration et du Congrès américain relativement aux changements climatiques.

Tout au long de ce processus laborieux, l'AMC a fait valoir l'importance de la concurrence mondiale, le caractère unique de certains sites et de certaines situations, et les progrès significatifs accomplis par ses membres en ce qui a trait à l'efficacité énergétique et à la réduction des GES. L'AMC a également indiqué au gouvernement fédéral que l'industrie souhaitait que le nouveau régime de réglementation des GES soit assorti d'un système de reddition de comptes simple, peu coûteux et à guichet unique. À la lumière des efforts déployés au cours des récentes années visant à mettre sur pied des objectifs et des outils efficaces au niveau provincial, il est évident qu'il sera très difficile d'établir une politique et un système de reddition de comptes à l'échelle nationale.

L'AMC et le Groupe de travail sur l'énergie continuent de souligner l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique et d'investir dans des procédés écoénergétiques afin de lutter contre le changement climatique, de réduire la pollution atmosphérique et d'accroître la productivité. À cette fin, l'AMC a mis en lumière l'utilité des mesures incitatives et des programmes du gouvernement fédéral pour favoriser l'efficacité énergétique. En janvier 2007, le gouvernement fédéral a annoncé trois initiatives sous la bannière du programme écoÉNERGIE qui soutient à plus grande échelle des mesures axées sur l'efficacité énergétique, les technologies d'énergie propre et l'approvisionnement en énergie renouvelable.

Le travail réalisé par les membres de l'AMC au cours des dernières années au chapitre de l'inventaire, de l'évaluation et de la déclaration des mesures prises relativement au changement climatique prépare avantageusement l'industrie aux éventuelles exigences en matière de reddition de comptes. L'inventaire des émissions de GES déclarées par ses membres est publié chaque année dans le *Rapport sur les progrès du développement minier durable*.

En 2008 et en 2009, l'AMC a fait appel aux services de Stratos, société-conseil en durabilité, pour produire un document d'orientation sur l'application du protocole VDMD en matière de gestion de l'énergie et des émissions de GES. On a également demandé à Stratos d'organiser un atelier de formation connexe à l'intention des sociétés minières. Ces deux initiatives visaient à améliorer le rendement des sociétés minières au chapitre de la gestion de l'énergie et des émissions de GES. L'AMC a également préparé et diffusé, à des fins de discussion, un rapport sur la taxe sur les émissions carboniques. Le Groupe de travail sur l'énergie a aidé à orienter ces deux processus.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTAUX



Faits saillants

- Séances d'information sur la nouvelle législation européenne relative à la gestion des substances chimiques (REACH)
- Participation accrue au sein du Groupe de coordination de l'industrie pour la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*

En 2009, le Groupe de travail sur les métaux a tenu une téléconférence tous les deux mois – ainsi qu'en juin – dans le cadre de réunions organisées par le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC.

En 2007, l'AMC, de concert avec Environnement Canada et Pollution Probe, recrutait une stagiaire, Julie Sommerfreund, pour son service de gestion des substances chimiques. Dans le cadre de cette entente, M^{me} Sommerfreund a travaillé pour l'AMC à l'Institut du nickel, en Europe, sur la mise en œuvre de REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques). Ce stage a reçu l'appui du Réseau stratégique sur les métaux dans l'environnement humain (RSMEH).

Lorsque M^{me} Sommerfreund est rentrée au Canada, l'AMC et Pollution Probe ont organisé des séances d'information sur REACH. L'AMC a prolongé son stage de façon à pouvoir offrir de telles séances aux ONG intéressées, au gouvernement ontarien et aux fonctionnaires fédéraux. Ces séances ont eu lieu au printemps et à l'été 2009.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTAUX EXAMINE L'ÉTABLISSEMENT DE RÈGLEMENTS ET DE POLITIQUES TOUCHANT L'ÉVALUATION ET LA GESTION DES SUBSTANCES AU CANADA.

En plus des séances de renseignements sur REACH, le Groupe de travail sur les métaux a invité les fonctionnaires d'Environnement Canada à présenter leurs programmes relatifs aux métaux dans le cadre du plan de gestion des substances chimiques. Le Groupe de travail a également examiné les demandes de renseignements relatives à l'article 71 de la LCPE émises en 2009, et conseillé l'AMC en la matière. Par ailleurs, il continue de préparer l'AMC à répondre aux questions qui seront soulevées relativement aux changements prévus à l'Inventaire national des rejets de polluants.

Mike Dutton (Vale Inco) et Jason Nugent (Intrinsik Environmental Inc.) ont représenté l'AMC au sein du Groupe de coordination de l'industrie pour la LCPE.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MINES ABANDONNÉES



Faits saillants

- Diffusion du rapport sur le rendement de l'INMOA pour la période allant de 2002 à 2008
- Première assemblée générale annuelle du Comité consultatif multipartite sur les mines orphelines ou abandonnées (Comité consultatif de l'INMOA)
- Publication du compte rendu de l'atelier de 2008 sur l'évaluation des risques
- Diffusion d'une trousse de développement des capacités pour aider les collectivités locales à mieux comprendre la question des mines abandonnées
- Amélioration de l'inventaire en ligne des mines orphelines et abandonnées
- Poursuite du développement d'une boîte à outils sur les approches législatives

Par le biais de l'INMOA, l'AMC collabore avec d'autres groupes pour trouver des solutions aux problèmes que posent les mines orphelines et abandonnées au Canada, y compris les responsabilités environnementales, les préoccupations touchant à la santé humaine et les coûts de restauration qui s'y greffent. L'INMOA a été lancée en 2002 à la demande des ministres des Mines, et elle est cofinancée par l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) et plusieurs ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux. L'initiative est administrée par un petit secrétariat établi au CANMET, qui relève de Ressources naturelles Canada.

Le travail de l'INMOA est guidé par un comité consultatif représentant le secteur minier canadien, le gouvernement, ainsi que des groupes autochtones et environnementaux. Le Comité consultatif a publié des

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MINES ABANDONNÉES A ÉTÉ CRÉÉ POUR TROUVER DES SOLUTIONS MULTILATÉRALES, POUR TOUTES LES COMPÉTENCES, AUX PROBLÈMES LIÉS AUX MINES ABANDONNÉES. LES MEMBRES PARTICIPENT À L'INITIATIVE NATIONALE POUR LES MINES ORPHELINES OU ABANDONNÉES (INMOA).

rapports sur les obstacles à la collaboration, les modèles de financement, un système de classification des mines abandonnées, un dépliant sur la participation communautaire à la restauration des sites, un cadre d'action visant à orienter la restauration future et un site Web (www.abandoned-mines.org).

Rapport sur le rendement

Dans le cadre de sa stratégie de communication, l'INMOA a produit un rapport sur le rendement qui fait le bilan des activités et réalisations de l'Initiative au cours de ses six premières années d'existence, soit de 2002 à 2008. Ce rapport, offert dans les deux langues officielles, met l'accent sur l'état actuel des mines orphelines et abandonnées au Canada, les réalisations de l'INMOA et les diverses compétences qui y prennent part, les défis et les possibilités à venir au Canada, et l'avenir de l'Initiative.

Ce rapport met en relief les progrès réalisés dans les domaines suivants :

- Développement d'un modèle Web d'inventaire national des mines orphelines et abandonnées, en collaboration avec les différentes compétences
- Information en vue d'améliorer la réglementation, y compris une trousse sur les différentes options de financement de la restauration des mines orphelines et abandonnées, et un examen des compétences territoriales qui cerne la législation et les politiques pertinentes aux mines orphelines ou abandonnées
- Partage d'information entre les intervenants par le biais de quatre ateliers, des bulletins et du site Web de l'INMOA
- Diffusion d'une série de documents juridiques sur les

modèles de financement possibles et les obstacles à la collaboration, qui évaluent les politiques financières et législatives

- Développement des capacités communautaires grâce à un dépliant sur les principes directeurs de la participation communautaire et une description d'études de cas étayés par les leçons apprises

Assemblée générale annuelle du Comité consultatif sur les mines orphelines ou abandonnées

La toute première assemblée générale annuelle (AGA) du Comité consultatif de l'INMOA a eu lieu à Ottawa en mai 2009. Cette rencontre d'une journée a principalement porté sur les réalisations à ce jour, les projets en cours et les orientations futures de l'Initiative. L'INMOA a fait des progrès considérables vers le règlement des problèmes associés aux mines orphelines et abandonnées; cependant, il reste encore beaucoup à faire. Le Comité a discuté des nouveaux enjeux, des nouveaux projets, des nouvelles stratégies et du renouvellement de l'effectif du groupe, et il a déterminé qu'il fallait de façon prioritaire éviter que d'autres sites miniers ne soient abandonnés.

Lors de l'AGA, Robert Holmes, du gouvernement du Yukon, a été nommé président de l'INMOA. Christine Kaszycki, du gouvernement de l'Ontario et présidente sortante, a été à la barre de l'INMOA de 2002 à 2008; et Gregg Stewart, du gouvernement de la Colombie-Britannique, en est devenu le vice-président. Le Comité a adopté un nouveau modèle pour la nomination des cadres de direction : chaque poste est maintenant doté pour une période de deux ans, les directeurs progressant de vice-président à président, puis à président sortant. Ce modèle garantira une direction soutenue et un partage équitable de la charge de travail.

Compte rendu de l'atelier sur l'évaluation des risques

En novembre 2008, l'INMOA a tenu un atelier multipartite (dont on a fait état l'an dernier) afin d'explorer différentes perspectives sur l'évaluation des risques. Environ 100 personnes ont participé à cet atelier, représentant les groupes autochtones, les

ONG, le milieu universitaire, l'industrie minière, le milieu des experts-conseils et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le compte rendu de l'atelier et les présentations sont maintenant offerts sur cédérom et sous forme de rapports sur le site Web de l'INMOA. Le compte rendu met en relief trois types d'évaluations des risques : risques pour la santé humaine, risques écologiques et risques géotechniques/sûreté. Trois études de cas examinent l'évaluation des risques dans la perspective de l'étude des sols de Sudbury (Ontario), du parc à résidus miniers de la mine Lynn Lake East (Manitoba) et du projet de restauration du site minier Yankee Girl (Colombie-Britannique).

Boîte à outils pour favoriser le développement des capacités communautaires

L'INMOA a développé une boîte à outils pour aider les collectivités à participer au processus décisionnel concernant les mines orphelines et abandonnées. Ce matériel leur permet de mieux comprendre les enjeux socio-économiques et environnementaux, l'engagement communautaire et les processus gouvernementaux associés aux mines orphelines et abandonnées.

On a confié au *Centre for Indigenous Environmental Resources*, à Winnipeg, la tâche de concevoir et de mettre à l'essai une boîte à outils auprès de trois collectivités rurales diversifiées : Ymir, en Colombie-Britannique (non loin de la mine Yankee Girl), Virginiatown, en Ontario (près de la mine Kerr-Addison) et Chibougamau, au Québec. Ces collectivités ont participé à des ateliers et à des groupes de discussion pour évaluer, développer et adapter la boîte à outils afin d'en faire un produit utile et transférable.

La prochaine étape du projet comporte l'évaluation du matériel contenu dans la boîte à outils afin de déterminer comment préparer un guide à l'intention des communautés locales.

Inventaire national

Une des premières tâches de l'INMOA visait à colliger de l'information afin de dresser un inventaire national des mines en activité, des sites fermés et des mines orphelines et abandonnées. Cet inventaire, basé sur des inventaires compatibles dans chaque province et territoire, couvrira tous les sites d'extraction minérale qui ne sont plus en activité. Il comprendra un système permettant de catégoriser et de prioriser les sites, ainsi que des définitions et une terminologie émanant d'un consensus. Cet inventaire prendra la forme d'un portail Web relié aux inventaires existants, assorti d'une interface cartographique facile à utiliser.

L'INMOA est résolue à parachever cet inventaire au cours de l'année. Une fois terminé, le site devra être avalisé par les différentes compétences avant d'être lancé officiellement.

Boîte à outils sur les démarches législatives

L'INMOA poursuit son travail afin de mettre au point une boîte à outils sur les démarches législatives, qui aidera les compétences canadiennes à élaborer des

politiques et mesures visant les mines orphelines et abandonnées. Cette boîte à outils reposera sur le *Report on the Legislative, Regulatory, and Policy Framework Respecting Collaboration, Liability, and Funding Measures in Relation to Orphaned/Abandoned, Contaminated, and Operating Mines in Canada* (2007), une synthèse détaillée d'analyses législatives qui comprend une évaluation des lacunes, des limites, des obstacles et des possibilités de restauration, de même qu'un sommaire des observations faites.

Prévenir que d'autres mines ne soient abandonnées ou faites orphelines

Le Comité consultatif de l'INMOA a entamé l'examen des principales composantes de la fermeture des mines et du transfert des terres minières au gouvernement par l'émission d'une décharge telle qu'un *billet de sortie*. Beaucoup de sites miniers, après leur fermeture prévue, demeureront ponctués de structures artificielles (p. ex., digues à stériles, dépôts de déchets recouverts, chenaux de cours d'eau artificiels, etc.) qui nécessiteront une surveillance et un entretien à long terme, possiblement à perpétuité. Cette responsabilité en est une à longue échéance. Il faut éclaircir et donner plus de certitude au processus en ce qui concerne les responsabilités de l'exploitant et des organismes de réglementation gouvernementaux.

Le projet du Comité consultatif se penchera sur un cadre stratégique qui abordera la fermeture des mines, en particulier dans la perspective de la gestion à long terme des responsabilités environnementales.

Communications et liens

En 2009, les liens entre l'INMOA et d'autres initiatives ont été cernés et renforcés. Voici les faits saillants de ce travail :

- Le bulletin *Lingot d'INMOA* a fait peau neuve et a été publié en octobre 2009. Au moins deux parutions seront diffusées annuellement.
- Le secrétariat de l'INMOA compile une liste d'initiatives internationales axées sur les mines orphelines et abandonnées. Au nombre de ces initiatives, on compte *Pasivos Ambientales Mineros* en Amérique du Sud, la *National Association of Abandoned Mine Land Programs* aux États-Unis, le Programme

des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Table ronde sur la restauration des sites abandonnés (Roundtable on the Restoration of Legacy Sites), la Post-Mining Alliance au Royaume-Uni et la Fundación Chile au Chili.

- L'INMOA tissera des liens avec divers groupes gouvernementaux du Canada, dont le Groupe de travail sur le permis social (établi par le Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière [GTIGIM]), l'Initiative d'exploitation minière écologique et le Conseil canadien de l'innovation minière.

Corinne Unger, récipiendaire en 2009 du prestigieux Churchill Fellowship, en Australie, a visité le secrétariat de l'INMOA (en particulier Gilles Tremblay), dans le cadre de son voyage d'études à des sites miniers abandonnés. Ce voyage avait pour but d'en apprendre davantage sur la restauration des mines abandonnées et l'utilisation postminière des terres en Autriche, en Allemagne, au Royaume-Uni et au Canada.

En étudiant l'INMOA, M^{me} Unger s'intéressait à la façon d'établir un programme national multipartite à l'appui de la restauration des sites abandonnés à l'échelle locale, et à la façon de faire intervenir les communautés locales dans ce processus. Les membres du Comité consultatif de l'INMOA ont notamment interviewé Elizabeth Gardiner de l'AMC, Mike Nahir d'Affaires indiennes et du Nord Canada et Gregg Stewart du programme des sites contaminés de la Colombie-Britannique (*BC Contaminated Sites Program*). Un rapport sur les constatations de M^{me} Unger est affiché dans site Web du Churchill Trust (www.churchilltrust.com.au).

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STÉRILES



Faits saillants

- Version mise à jour du *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* prête à publier
- *Guide de vérification et d'évaluation de la gestion des parcs à résidus miniers* prêt à publier
- Présentation des guides et des indicateurs de rendement de l'initiative VDMD dans le cadre d'ateliers et de conférences

En 1998, l'AMC publiait son *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*, aujourd'hui utilisé pour faciliter la gestion de ses installations au Canada et à l'étranger. Cinq ans plus tard, dans le but de satisfaire davantage aux exigences du secteur minier en matière d'orientation pour la préparation de protocoles et de manuels visant des sites d'exploitation spécifiques, l'AMC faisait paraître son guide intitulé *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux*. Les deux guides sont maintenant offerts gratuitement en français, en anglais et en espagnol en formats imprimé et électronique à partir du site Web de l'AMC (www.mining.ca).

Ces guides constituent les fondements de la gestion responsable des résidus miniers et en exposent les différentes étapes, de la conception initiale jusqu'au choix du site, en passant par l'exploitation et la fermeture éventuelle des installations. Les normes élevées qu'ils établissent pour l'industrie leur ont valu une reconnaissance internationale. Les guides témoignent aussi de l'engagement de l'AMC à l'égard du développement durable et mettent en lumière les efforts soutenus déployés par l'industrie afin

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STÉRILES A ÉTÉ CRÉÉ AFIN D'EXAMINER LA GESTION DES STÉRILES ET DES RÉSIDUS MINIERES; DÉVELOPPER DES DIRECTIVES POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION SÉCURITAIRES ET ÉCOLOGIQUES DES PARCS À RÉSIDUS MINIERES ET INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX; ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE MINIÈRE À LA GESTION EFFICACE DES INSTALLATIONS AINSI QU'À L'ÉVALUATION DES RISQUES. LE GROUPE DE TRAVAIL A ÉGALEMENT CONTRIBUÉ LARGEMENT À L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VDMD).

d'améliorer son rendement environnemental et la sécurité de ses activités.

Le Groupe de travail sur les stériles effectuait récemment une mise à jour de son *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*. En 2009, on terminait la rédaction de la version révisée qui sera publiée officiellement en 2010.

De 2004 à 2006, dans le but d'appuyer l'initiative *Vers le développement minier durable* de l'AMC, le Groupe de travail sur les stériles a mis au point une série d'indicateurs fondés sur ces guides. Mis au point en 2007, ces indicateurs permettent de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre de gestion des résidus miniers de l'AMC. Aux termes de l'initiative VDMD, les membres de l'AMC s'autoévaluent en se servant notamment de ces indicateurs de rendement, puis soumettent leurs résultats à une vérification externe. Les indicateurs sont publiés dans le *Protocole d'évaluation de l'initiative VDMD : un outil pour l'évaluation du rendement de la gestion des résidus miniers*.

Plus récemment, le Groupe de travail sur les stériles achevait la rédaction d'un document plus volumineux et plus détaillé, intitulé *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* (version 2009), qui présente un protocole permettant de vérifier et d'évaluer la conformité du cadre de gestion. Le nouveau document, intitulé *Guide de vérification et d'évaluation de la gestion des parcs à résidus miniers*, achevé en 2009, sera publié en 2010. Outre le protocole de vérification de la gestion des parcs à résidus miniers, on y trouvera une évaluation qualitative supplémentaire de cette activité.

En mettant au point ces guides, les membres du Groupe de travail sur les stériles ont travaillé activement à partager l'information. Ils ont organisé des ateliers pour les membres et non membres de l'AMC, ainsi que des présentations au pays et à l'étranger, tout en assurant la communication avec diverses organisations. De plus, ils ont développé, puis peaufiné, le protocole d'évaluation ainsi que les indicateurs de rendement de l'initiative VDMD pour la gestion des résidus.

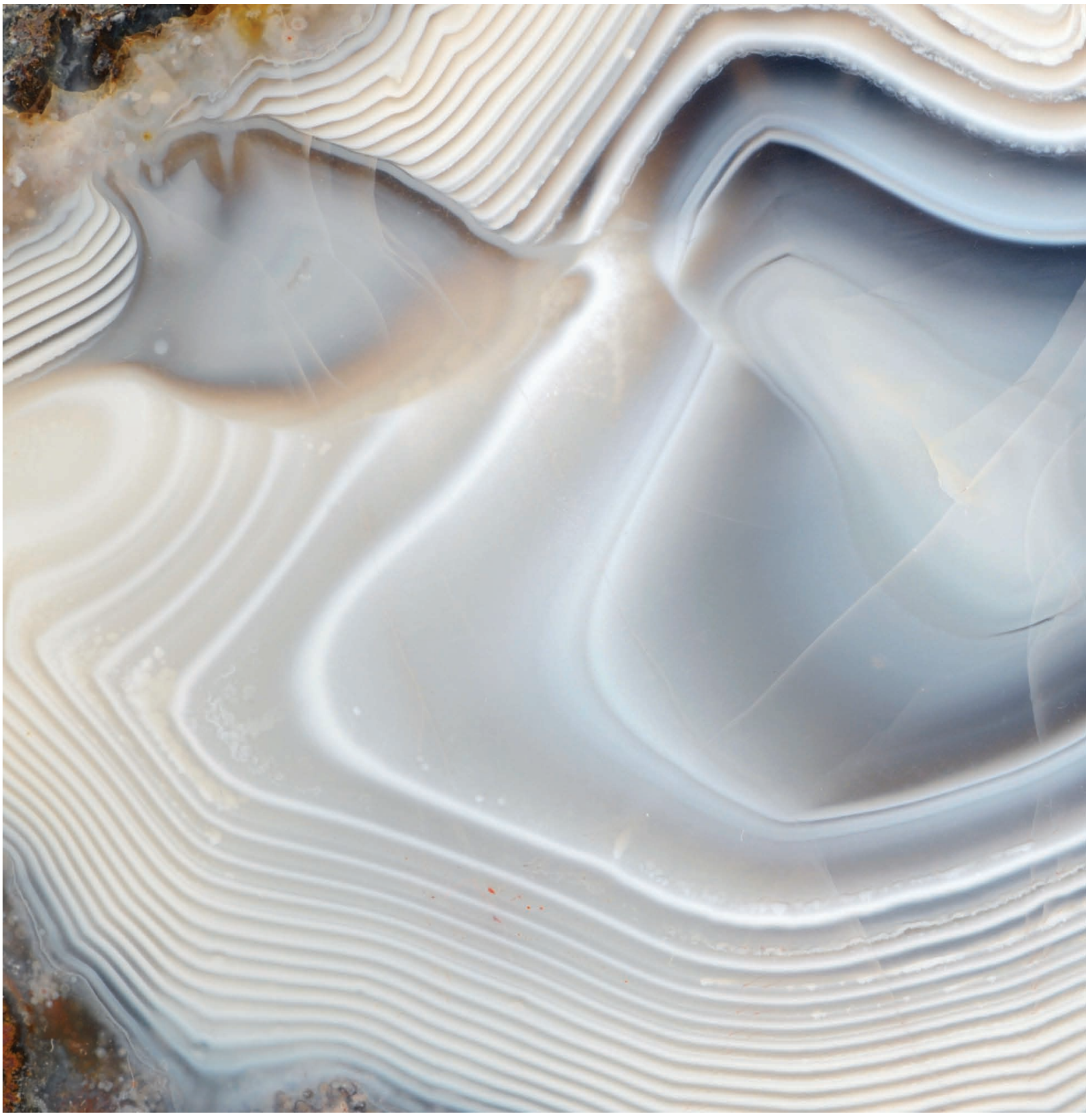
Au cours de l'année, les guides de l'AMC ainsi que les indicateurs de rendement de l'initiative VDMD sur les résidus ont été présentés dans le cadre d'ateliers et de conférences, parmi lesquels la 8^e Conférence ICARD et le congrès *Assurer un avenir sécuritaire*, deux activités tenues simultanément à Skellefteå, en Suède, en juin, ainsi que la 13^e édition du Salon international et du congrès sur l'industrie minière, à Belo Horizonte, au Brésil, en septembre.

Le Groupe de travail sur les stériles s'est réuni au printemps 2009 par téléconférence, et à Calgary, dans les bureaux de Shell Canada, à la fin d'octobre. Parmi les sujets abordés, mentionnons :

- La planification du lancement des nouveaux guides sur les résidus miniers
- Le maintien de la collaboration avec l'Association canadienne des barrages (ACB) et la Commission internationale des grands barrages (CIGB)
- La revue de la méthode de reddition de comptes des membres de l'industrie en matière de gestion des résidus en regard des indicateurs de rendement VDMD
- Le développement des mesures réglementaires et des politiques dans les différentes compétences
- La mise à jour de l'information et l'examen de différentes questions, notamment celle de la déclaration de résidus miniers et de stériles à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Les réunions ont également porté sur le transfert et la mise en valeur de la technologie, l'étude de cas d'entreprises appartenant à des membres choisis, ainsi que l'avenir du Groupe de travail sur les stériles.

Les membres du Groupe de travail sur les stériles de l'AMC estiment que l'incapacité à gérer adéquatement un parc à résidus miniers représente le risque le plus important auquel doit faire face une exploitation et l'industrie en général. De plus, selon les membres, le Groupe n'aura pas rempli son mandat tant et aussi longtemps que chaque membre n'aura pas parfaitement mis en œuvre un système de gestion des résidus (y compris un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance) conforme aux guides de l'AMC. De leur côté, les membres continuent de promouvoir l'amélioration de la gestion des résidus miniers par le biais du réseautage et du leadership, au pays comme à l'étranger.



LES AUTRES SECTEURS DE TRAVAIL

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE (RHIM)



Faits saillants

- Lancement de deux guides visant à renseigner l'industrie minière et les collectivités autochtones sur la façon de collaborer
- Création d'une vidéothèque et diffusion de vidéoclips afin d'aiguiser l'intérêt à l'égard d'une carrière dans le secteur minier
- Premier salon virtuel des carrières dans le secteur minier
- Achèvement des normes professionnelles nationales (NPN) pour les mineurs de fond, les opérateurs du traitement des minerais et les mineurs de surface; d'autres NPN sont en cours de réalisation
- Poursuite du développement d'un système national de prévision des besoins du marché du travail dans le secteur minier
- Études en cours sur les défis en matière de ressources humaines dans la perspective d'une main-d'œuvre hautement spécialisée, et de l'exploration pour les minéraux et les métaux

Le RHIM contribue à la vigueur, à la compétitivité et à la viabilité du secteur minier canadien en favorisant la collaboration des intervenants qui s'attachent à trouver des solutions pour relever les défis nationaux en matière de ressources humaines auxquels notre industrie est confrontée.

Le RHIM est régi par un conseil d'administration formé de 18 membres qui veillent à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisation se traduisent en résultats tangibles pour l'industrie. Les membres du Conseil forment un échantillon représentatif des employeurs et des syndicats du

LE CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE (RHIM) EST LE CONSEIL SECTORIEL NATIONAL DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE. IL ŒUVRE EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS AFIN DE CERNER ET D'ABORDER LES DÉFIS LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES AUXQUELS EST CONFRONTÉ LE SECTEUR DES MINÉRAUX ET DES MÉTAUX.

secteur minier, des associations minières, des groupes d'équité et des éducateurs d'un bout à l'autre du Canada.

Le plan stratégique du RHIM se décline sur trois thèmes :

- Attraction, rétention et transition
- Compétences, apprentissage et mobilité
- Recherche pour la durabilité de l'industrie

Les projets menés dans ces domaines avec la collaboration et le soutien de l'industrie nous aideront à relever les défis auxquels notre industrie est confrontée sur le plan des ressources humaines.

Priorité stratégique : Attraction, rétention et transition

Ce domaine prioritaire nécessite que le RHIM se penche sur plusieurs problèmes reliés au marché du travail, qui ont été cernés dans le cadre d'études antérieures – notamment, le manque de diversité et l'imminente pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur, ainsi que les mythes et idées fausses qu'entretiennent les jeunes, les parents, les éducateurs et les orienteurs à propos de l'industrie minière canadienne. Les activités menées dans ce domaine visent à diversifier la main-d'œuvre minière en élargissant la participation des groupes sous-représentés (p. ex., femmes, Autochtones, immigrants) et à sensibiliser davantage les gens aux possibilités de carrières qu'offre le secteur minier.

Au cours de la dernière année, le RHIM a lancé deux produits parallèlement à une campagne de

sensibilisation afin de renseigner l'industrie minière et les collectivités autochtones du Canada sur la façon de collaborer :

- *Maîtriser l'intégration des Autochtones* renseigne l'industrie minière sur la façon de recruter, de retenir et de favoriser l'avancement des travailleurs autochtones.
- Le *Guide des ressources humaines de l'industrie minière à l'intention des communautés autochtones* offre de l'information détaillée au sujet des douzaines de possibilités de carrière accessibles dans l'industrie minière et décrit les exigences en matière de formation et d'enseignement qui sont associées à ces emplois.

Une nouvelle vidéothèque aigüise l'intérêt et change les perceptions des gens à l'égard de l'industrie minière. Des travailleurs de différentes compagnies (y compris Cameco, Caracle Creek International Consulting, IAMGOLD, la Compagnie minière IOC et Teck Resources), filmés durant leur journée de travail, expliquent pourquoi ils ont choisi de faire carrière dans l'industrie minière et pourquoi ce choix professionnel continue de leur procurer satisfaction et prospérité.

Dans le même ordre d'idées, le RHiM a trouvé une façon novatrice de transférer des connaissances et expériences précieuses sur les perspectives de carrière dans le domaine minier. Le Conseil a produit plus de 100 vidéoclips mettant en vedette des superviseurs, des gestionnaires et des hauts dirigeants, qui permettent de mieux comprendre les attributs du secteur et les 18 compétences clés que les travailleurs doivent posséder.

Enfin, le RHiM a tenu son tout premier salon virtuel des carrières dans le secteur minier. Cette nouvelle initiative conçue pour aider les employeurs miniers à recruter la prochaine génération de professionnels s'est révélée fort populaire, 90 % des participants ayant indiqué qu'ils aimeraient que ce salon devienne un événement annuel.

En 2010, la marque professionnelle « Explorez vos ressources », offrira des possibilités de commandite sur le portail www.acareerinmining.ca. Cette initiative permettra à l'industrie de se rapprocher davantage

du bassin de travailleurs à la recherche d'une carrière. Les employeurs auront l'occasion de participer à un autre salon virtuel sur les carrières dans le secteur minier, et ils pourront bénéficier de divers outils permettant de relier l'industrie aux travailleurs potentiels, y compris le programme Mentor Virtuel de l'industrie minière et le Bureau des conférenciers.

Priorité stratégique : Compétence, apprentissage et mobilité

Ce domaine prioritaire porte sur les besoins du secteur minier relativement à la reconnaissance des compétences, à l'harmonisation de la formation et à la mobilité de la main-d'œuvre. À ce jour, certaines professions minières ont été décrites de façon irrégulière d'une compagnie à l'autre et d'un endroit à l'autre. Par conséquent, les programmes de formation offerts d'un bout à l'autre du pays n'ont été ni cohérents ni comparables. Le RHiM aide les employeurs à répondre à leurs besoins de recrutement en normalisant la reconnaissance des compétences, la formation, l'expérience des travailleurs et la mobilité de la main-d'œuvre.

Depuis trois ans, le RHiM et un groupe d'intervenants travaillent à l'élaboration d'une série de normes professionnelles nationales (NPN) qui permettront de développer une compréhension commune des aptitudes, des compétences et des connaissances requises pour travailler de manière sûre et efficace dans divers domaines miniers. Les NPN pour les mineurs de fond, les mineurs de surface et les opérateurs du traitement des minerais sont maintenant prêts, et d'autres sont en cours d'élaboration. Ces NPN deviendront les points de référence afin de réaliser les évaluations des lieux de travail et d'accréditer les travailleurs dont les compétences et les connaissances satisfont (ou dépassent) les nouvelles normes industrielles.

En 2010, le programme d'accréditation des travailleurs sera mis à l'essai dans quatre ou cinq établissements d'un bout à l'autre du Canada afin de vérifier les politiques, procédures, outils d'évaluation et processus d'accréditation. Cette mise à l'essai permettra au Comité permanent de l'accréditation d'évaluer le programme, d'y apporter des changements afin d'en assurer l'efficacité et l'efficacé, et de formuler des recommandations en vue de sa pleine mise en œuvre partout au Canada.

Priorité stratégique : Recherche pour la durabilité de l'industrie

Ce domaine prioritaire porte sur le manque d'information relativement au marché du travail dans le secteur minier canadien, en particulier en ce qui concerne le personnel hautement spécialisé et l'exploration minière. Les projets entrepris dans ce domaine consistent à mener des recherches, de même qu'à consolider et à analyser différentes sources de données et à diffuser les constatations tirées, le tout dans le but d'offrir aux intervenants de l'industrie une meilleure base de renseignements et de faire en sorte que les programmes du RHiM répondent bien aux besoins de notre secteur. L'identification des lacunes dans l'offre et la demande du marché du travail du secteur minier permettra à l'industrie et aux autres intervenants de prendre des mesures pratiques pour atténuer les risques associés à une pénurie (ou un surplus) de main-d'œuvre.

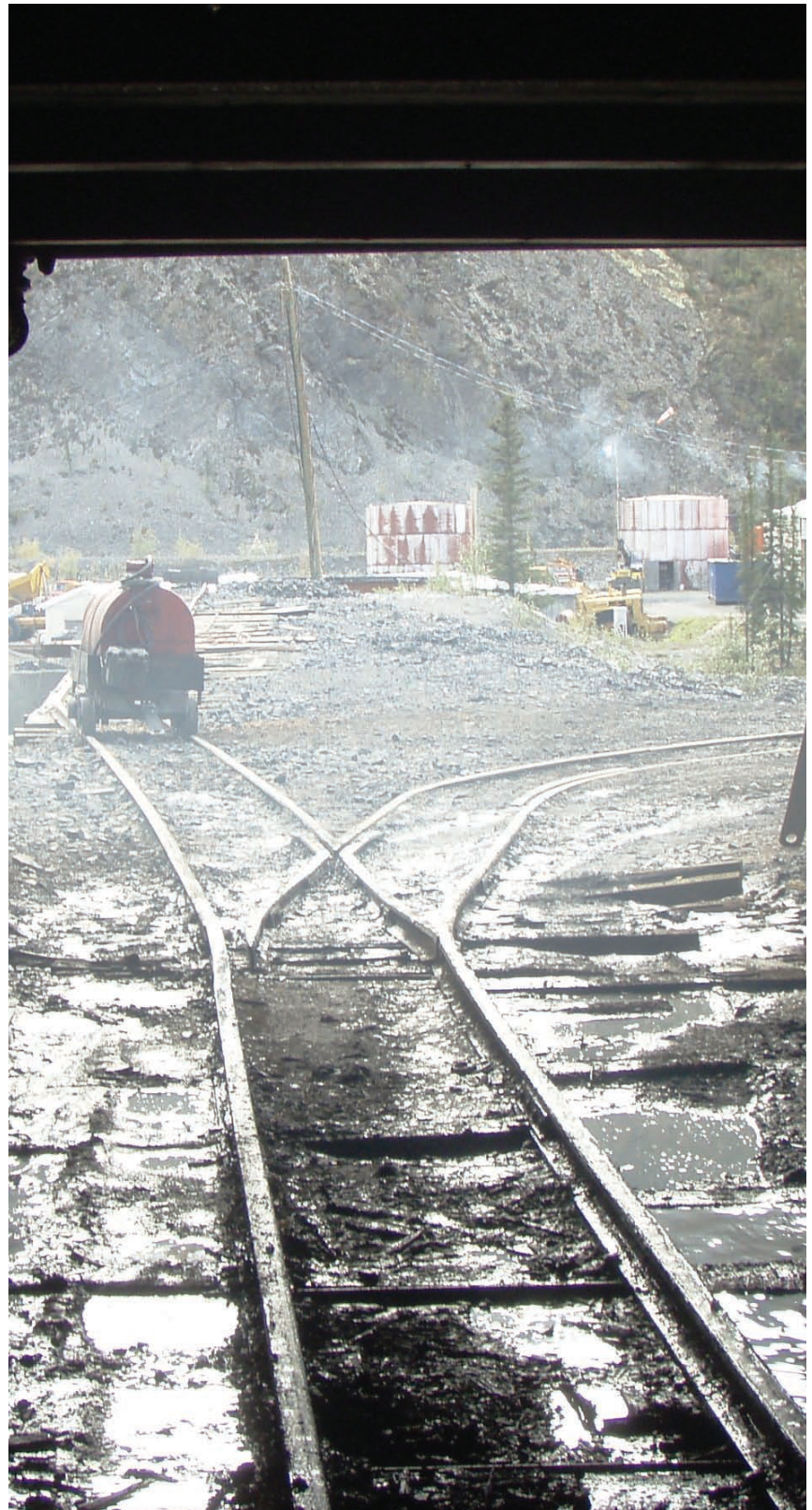
Jusqu'à maintenant, le Réseau d'information sur la main-d'œuvre minière (RIMIN) a produit des prévisions sur le marché du travail minier de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Ontario. En octobre 2009, on a entrepris l'élaboration d'une capacité de prévision pancanadienne. Dans le cadre de cette initiative, le RHiM a réalisé un sondage auprès de toutes les sociétés membres de l'AMC afin de recueillir de l'information sur la structure professionnelle de leur main-d'œuvre, leurs prévisions relatives aux départs à la retraite et d'autres facteurs qui influenceront sur leurs besoins de recrutement à l'avenir.

Des études sont également en cours pour examiner les défis de l'industrie à court et à long terme en matière de ressources humaines hautement spécialisées, de même que les grands enjeux reliés au bassin de main-d'œuvre dans le domaine de l'exploration dans le secteur des minéraux et des métaux.

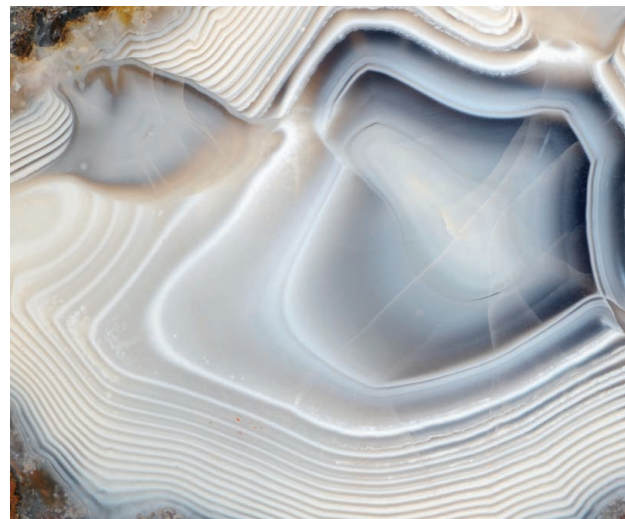
Le RHiM met la dernière main à des produits de recherche solides qui seront diffusés en 2010. Le rapport national sur les besoins de main-d'œuvre minière sera publié au cours de l'été, viendra ensuite la mise en place d'une fonction en ligne qui permettra aux utilisateurs de créer des prévisions d'emploi sur mesure.

Les études sur la main-d'œuvre hautement spécialisée et sur l'exploration minérale passeront maintenant à la deuxième étape, soit celle de la recherche auprès de l'industrie. Les employeurs et autres intervenants fourniront des détails sur leurs défis et besoins en matière de ressources humaines, la taille de leur main-d'œuvre et leurs stratégies de gestion des ressources humaines. Le rapport qui découlera de ce volet du projet fera l'analyse des défis et occasions et présentera des recommandations en vue d'un plan d'action pour l'ensemble de l'industrie.

Pour de plus amples renseignements sur le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, ou sur l'un ou l'autre de ses nombreux projets, rendez-vous au site Web du RHiM (www.rhim.ca).



RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE



De juin à novembre 2006, le gouvernement du Canada a tenu une série de tables rondes sur la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et sur le secteur canadien de l'extraction dans les pays en développement.

Deux membres de l'AMC ont participé au Groupe consultatif sur la responsabilité sociale des entreprises qui réunit des représentants de l'industrie, des groupes syndicaux, des milieux universitaires, du secteur de l'investissement responsable et autres groupes de la société civile. Le Comité a été créé par le gouvernement afin d'améliorer la responsabilité sociale des entreprises du secteur canadien de l'extraction qui mènent des activités dans les pays en développement. Pour communiquer l'essence du dialogue de la table ronde, le Groupe consultatif a rédigé un rapport consensuel rendu public en mars 2007.

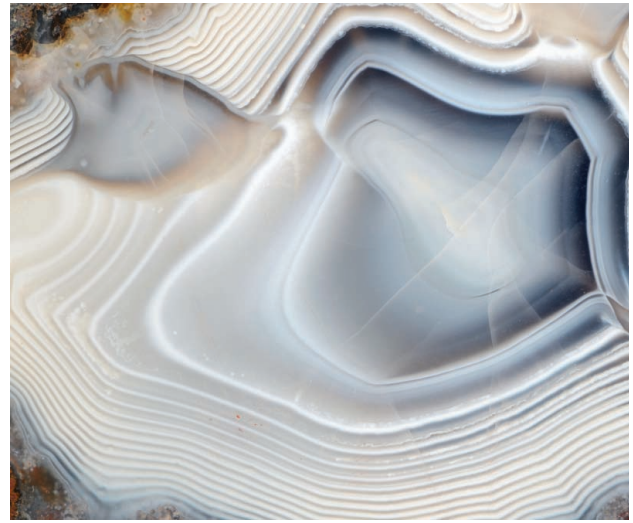
En mars 2009, le gouvernement fédéral dévoilait sa stratégie de RSE, intitulée Renforcer l'avantage canadien. Si le gouvernement n'a pas adopté toutes les recommandations émises par le Groupe consultatif, l'AMC estime toutefois que cette stratégie représente un pas dans la bonne direction. Elle a donc commencé à travailler avec le gouvernement et les autres intervenants afin de veiller à ce que ces dispositions soient bien appliquées.

En plus de se réunir régulièrement avec des fonctionnaires fédéraux, l'AMC a coparrainé deux colloques multipartites sur la RSE réunissant des groupes tels que le Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises et le Réseau canadien de l'environnement. Dans le cadre des deux forums, des membres de l'AMC ont prononcé des conférences et ont participé aux discussions qui ont suivi.

Des représentants de l'AMC prévoient également rencontrer la nouvelle conseillère de la RSE afin de lui faire part du point de vue de l'Association sur le rôle qu'elle devrait jouer. Enfin, l'AMC siège au Comité provisoire de direction du Centre d'excellence de la RSE, qui tiendra lieu de guichet d'information sur la RSE pour les sociétés d'extraction.



COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT



L'industrie minière se classe au même rang que celle du pétrole et du gaz ainsi que des services financiers parmi les secteurs industriels canadiens les plus actifs à l'échelle internationale. L'industrie minière canadienne représente 19 % du total des exportations canadiennes, 12 % des investissements canadiens directs à l'étranger et environ 60 % des sociétés d'exploration minière de la planète. Les trois quarts des transactions mondiales en valeurs minières s'effectuent à la Bourse de Toronto. Chaque année, les revenus des exportations canadiennes de fer et d'acier, d'aluminium, de nickel, de cuivre, d'or, d'uranium, de potasse, de charbon, de zinc, de diamants et de minerai de fer s'élèvent à des milliards de dollars.

Ce succès, l'industrie le doit en partie à l'infrastructure commerciale du Canada, principalement au réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, à la capacité de financement des transactions commerciales par le biais d'Exportation et Développement Canada, ainsi qu'à un éventail d'accords de libre-échange et aux Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE).

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un programme ambitieux afin d'élargir et de moderniser cette infrastructure. Ainsi, le gouvernement compte doubler, sur une période de cinq ans, le nombre d'APIE, qui passerait de 23 à 46. Les APIE sont des accords bilatéraux visant à fixer des obligations et des droits en matière d'investissement pour chaque pays. Ils permettent également aux investisseurs étrangers d'avoir accès à des règlements

spéciaux et à des arbitres si des différends devaient naître entre l'investisseur et le gouvernement hôte. Ces mécanismes offrent aux investisseurs canadiens à l'étranger un niveau de sécurité supplémentaire et, bien que les mesures d'exécution réelles soient rarement employées, la simple existence des APIE contribue à inciter les gouvernements étrangers à établir un ensemble de règles en matière d'équité et de transparence.

Le gouvernement fédéral a récemment conclu des APIE avec l'Inde, la Jordanie, le Madagascar, le Koweït et cinq États américains. Des négociations sont en cours avec la Chine, l'Indonésie, la Mongolie, la Pologne, la Tanzanie, le Vietnam, le Bahreïn et la Tunisie. Dans certains cas, c'est principalement grâce à l'industrie minière que des négociations sont amorcées. De plus, on examine la possibilité d'entamer des pourparlers avec la Malaisie, le Kazakhstan, le Ghana, le Rwanda, le Nigeria, le Mali, le Cameroun, la Zambie, le Botswana, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et Cuba. Les relations avec la Chine sont particulièrement importantes : la Chine compte maintenant pour près de 30 % de la demande mondiale en métaux, comparativement à quelque 5 % dans les années 1980.

Dans le domaine plus vaste des accords de libre-échange, le gouvernement a amorcé des négociations en vue d'un accord économique et commercial global avec l'Union européenne. Cet exercice représente un travail considérable à accomplir dans des délais bien précis. Parmi les autres activités de libre-échange, les accords avec le Pérou et la Colombie sont particulièrement favorables à l'industrie minière. Des accords conclus avec succès peuvent aider les sociétés minières à baisser leurs coûts d'importation, à minimiser les obstacles techniques, à améliorer la sécurité de l'investissement et à accroître la coopération en matière de réglementation.

L'AMC discute régulièrement avec le gouvernement fédéral d'une multitude de questions qui ont trait au commerce international et à l'investissement et continuera, au cours des prochaines années, à s'impliquer dans certains dossiers comme celui des accords canado-américains. L'AMC suivra également de près d'autres activités commerciales, comme le progrès des négociations de Doha lancées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que la réaction à une politique concernant la question internationale de la responsabilité sociale des entreprises, et interviendra lorsqu'elle le jugera nécessaire.

Chaque fois que l'AMC s'est réunie ou a discuté avec des gouvernements étrangers, elle a souligné l'importance de se doter de processus réglementaires efficaces et d'infrastructures modernes, d'investir en cartographie géologique et de faire preuve d'ouverture face aux investissements étrangers. Des échanges bilatéraux en matière d'investissements peuvent grandement favoriser l'accès aux nouvelles technologies, aux compétences en matière de gestion et aux débouchés qu'offrent les marchés étrangers.

L'AMC a également participé aux discussions de l'OCDE relativement au commerce des matières premières et à l'émergence d'obstacles commerciaux. Certains pays comme la Chine manifestent de plus en plus de signes de protectionnisme et ont adopté des mesures telles que des taxes à l'exportation et autres obstacles conçus pour maintenir la circulation des matières premières à l'intérieur de leur marché à des fins de valeur ajoutée. Les États-Unis, l'Union européenne et le Mexique ont dénoncé les pratiques de la Chine devant l'Organisation mondiale du commerce. Le Canada et de nombreux autres pays se sont joints au groupe des protestataires à titre de tierces parties.





CONSEIL ET COMITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC



Gordon Ball, Syncrude Canada Ltd.
William Biggar, North American Palladium Ltd.
Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
Robert Carreau, Breakwater Resources Ltd.
Jim Carter*
Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick
Claude Ferron, Xstrata Cuivre Canada
Craig Ford, Inmet Mining Corporation
Ross Gallinger, IAMGOLD Corporation
Tim Gitzel, Cameco Corporation
Ron Greenway, Ressources Teck Limitée
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Douglas Horswill, Ressources Teck Limitée
William James*
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
Norman Keevil, Ressources Teck Limitée*
Gino Levesque, Mines Wabush
David Madge, Monnaie royale canadienne
Serge Miller, ArcelorMittal Mines Canada
Greg Missal, Baffinland Iron Mines Corporation
Richard Morland, BHP Billiton Canada Inc.
Ian Pearce, Xstrata Nickel Canada
Gordon R. Peeling, Association minière du Canada
Mac Penney, Kinross Gold Corporation
Stephen Quin, Capstone Mining Corporation
Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
Wade Stogran, North American Tungsten Corporation Ltd.
Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.
Mark Travers, Vale Inco
Kim Truter, Diavik Diamond Mines Inc.
Zoe Yujnovich, Compagnie minière IOC
Thomas Zengerly, Shell Canada Limited

*membres honoraires à vie

Conseil d'administration – Suppléants

Manuel Alvarez Davila, Xstrata Zinc Canada
Peter Bianchini, Compagnie minière IOC
Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
Steve Flewelling, Xstrata Nickel Canada
Kara Flynn, Syncrude Canada Ltd.
Bill Forsyth, Diavik Diamond Mines Inc.
Chantal Lavoie, De Beers Canada Inc.
Gordon McCreary, Baffinland Iron Mines Corporation
Ross McElroy, Suncor Énergie inc.
Peter Sinclair, Société aurifère Barrick

Conseil de direction

Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick
Craig Ford, Inmet Mining Corporation
Tim Gitzel, Cameco Corporation
Jim Gowans, De Beers Canada Inc.
Ron Greenway, Ressources Teck Limitée
Douglas Horswill, Ressources Teck Limitée
Ian Pearce, Xstrata Nickel Canada
Gordon R. Peeling, Association minière du Canada
Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.
Mark Travers, Vale Inco

Administrateurs

Jim Gowans, président du Conseil
Douglas Horswill, vice-président
Ron Greenway, trésorier
Gordon R. Peeling, président et secrétaire



MEMBRES DES COMITÉS



Vers le développement minier durable (VDMD) – équipe de direction

PRÉSIDENT : DOUGLAS HORSWILL,
TECK RESOURCES LIMITED

Gordon Ball, Syncrude Canada Ltd.
Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick
Craig Ford, Inmet Mining Corporation
Julie Gelfand, Association minière du Canada
Jim Gowans, De Beers Canada Inc.
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Gordon R. Peeling, Association minière du Canada
Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.
Mark Travers, Vale Inco

Chefs de l'initiative VDMD

PRÉSIDENTE : SHIRLEY NEAULT,
HUDBAY MINERALS INC.

Brent Berg, Cameco Corporation
Annie Blier, IAMGOLD Corporation
Matthew Bliss, Inmet Mining Corporation
Robert Carreau, Breakwater Resources Ltd.
Hilary Cox, Vale Inco
Damian D'Aguiar, Compagnie minière IOC
Eric Denholm, BHP Billiton Canada Inc.
Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
Kara Flynn, Syncrude Canada Ltd.
Chris Fordham, Suncor Énergie inc.
Johathan Fowler, De Beers Canada Inc.
Julie Gelfand, Association minière du Canada
Jan Harrigan, Diavik Diamond Mines Inc.
Brian Kett, North American Palladium Ltd.
Pierre Lavoie, ArcelorMittal Mines Canada

Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
Frederic Maloney, Mines Wabush
Darrell Martindale, Shell Canada Energy
Jamie McIntyre, Cameco Corporation
Ivor McWilliams, Breakwater Resources Ltd.
Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
Bill Napier, Baffinland Iron Mines Corporation
Lee Nehring, Xstrata Nickel Canada
Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
David Putnam, De Beers Canada Inc.
Inge Robinson, Vale Inco
Karl Schubert, BHP Billiton Canada Inc.
Carmen Turner, Ressources Teck Limitée
Claire Vivier, Xstrata Nickel Canada
Dean Williams, Kinross Gold Corporation

Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCD)

Roger Augustine, Assemblée des Premières Nations
Dan Benoit
Marina Biasutti-Brown, gouvernement du Nunatsiavut
Richard Briggs, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile
Barrie Ford, Corporation Makivik
Ginger Gibson, Université de la Colombie-Britannique
Larry Haber, Community Development Consultant
Brenda Kelley, Bathurst Sustainable Development
Stephen Kibsey, Caisse de dépôt et placement du Québec
Soha Kneen, Inuit Tapiriit Kanatami
David Mazkenzie, Syndicat des métallos du Canada
Christy Marinig, Timmins Economic Development Corporation

Eric Morris, Assemblée des Premières Nations
 Alan Penn, Administration régionale crie
 Alan Young, Initiative boréale canadienne

GCCD de l'industrie

Gordon Ball, Syncrude Canada Ltd.
 Craig Ford, Inmet Mining Corporation
 Jim Gowans, De Beers Canada Inc.
 Douglas Horswill, Ressources Teck Limitée
 Gordon R. Peeling, Association minière du Canada
 Eira Thomas, Stornoway Diamond Corporation

Comité de l'environnement

PRÉSIDENT : DARRELL MARTINDALE,
 SHELL CANADA ENERGY

Jean Alonso, Cameco Corporation
 Gail Amyot, Genivar
 Jean-Claude Belles-Isles, Association minière du Québec
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 John Binns, Hatch & Associates Inc.
 Annie Bliwer, IAMGOLD Corporation
 Philip Bousquet, Association des prospecteurs et
 entrepreneurs du Canada
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Brenda Brown, Vale Inco Newfoundland and
 Labrador Ltd.
 Gail Buchanan, Syncrude Canada Ltd.
 Marc Butler, Xstrata Nickel Canada
 Robert Carreau, Breakwater Resources Ltd.
 Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
 Ben Chalmers, Association minière de la Colombie-
 Britannique
 Bob Chambers, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Terng Bhing Chen, Deloitte & Touche LLP
 Richard Cooke, Knight Piésold Ltd.
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Hilary Cox, Vale Inco
 Mary Ann Crichton, Hatch & Associates Inc.
 Sheila Daniel, AMEC
 Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada Inc.
 Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada
 Patricia Dillon, Ressources Teck Limitée
 Tina Ding, Shell Canada Energy
 Dominique Dionne, Xstrata Nickel Canada
 Jacques Duval, ArcelorMittal Mines Canada

Jim Eddy, Vale Inco
 Mark Edwards, Ressources Teck Limitée
 Bernarda Elizalde, Association des prospecteurs et
 entrepreneurs du Canada
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Michael Fillion, Ressources Teck Limitée
 Craig Ford, Inmet Mining Corporation
 Chris Fordham, Suncor Énergie inc.
 Joe Fyfe, Xstrata Nickel Canada
 Elizabeth Gardiner, Association minière du Canada
 Steve Gaudet, Syncrude Canada Ltd.
 Guy Gilron, Ressources Teck Limitée
 David Gladwell, AECOM
 Gerald Harper, Gamah International Limited
 Kevin Imbeault, Cameco Corporation
 Keith Holtze, AquaTox Testing & Consulting Inc.
 Veryl Horsley, SGS Canada Inc.
 Frank Javor, Vale Inco
 Brian Kett, North American Palladium Ltd.
 Judy Kuzenko, Vale Inco
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 Pierre Maheux, Stantec
 Frederic Maloney, Mines Wabush
 Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.
 David Markham, Association minière du Manitoba
 Bruce Mikkila, Vale Inco
 Liam Mooney, Cameco Corporation
 Christine Moore, Intrinsic Environmental Inc.
 Guy Moores, Mines Wabush
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
 Bill Napier, Baffinland Iron Mines Corporation
 Lee Nehring, Xstrata Nickel Canada
 Lesley Novak, AquaTox Texting & Consulting Inc.
 Joel Pagé, Xstrata Nickel Canada
 Mark Passi, Xstrata Nickel Canada
 Mike Patterson, Ressources Teck Limitée
 Gordon R. Peeling, Association minière du Canada
 Christine Petch, Xstrata Nickel Canada
 David Plante, Association minière du Nouveau-Brunswick
 Howard Plewes, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada
 David Putnam, De Beers Canada Inc.
 Derek Riehm, Société aurifère Barrick
 Keith Russell, Partners in Performance International

Pamela Schwann, Association minière de la Saskatchewan
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Marty Stearns, Société aurifère Barrick
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Don Thompson, Syncrude Canada Ltd.
 John Vanderbeek, Suncor Énergie inc.
 Mike Vaydik, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
 Richard Viflanzof, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
 Stephen West, HudBay Minerals Inc.
 Mark Wiseman, Xstrata Nickel Canada

Comité des affaires publiques

PRÉSIDENTE : KARA FLYNN, SYNCRUDE CANADA LTD.

Doug Ashbury, Diavik Diamond Mines Inc.
 Jon Baird, Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers
 Tim Butler, Compagnie minière IOC
 Patricia Dillon, Ressources Teck Limitée
 Dominique Dionne, Xstrata Nickel Canada
 Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick
 Michel Filion, Compagnie minière IOC
 Peter Fuchs, Xstrata Nickel Canada
 Julie Gelfand, Association minière du Canada
 Paul Hagel, Shell Canada Limited
 Catherine Hart, Ressources Teck Limitée
 Alanna Heath, Société aurifère Barrick
 André Lavoie, Association minière du Québec
 Saley Lawton, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
 Simone Marler, Shell Canada Energy
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario
 Jo McConnell, BHP Billiton Canada Inc.
 Cory McPhee, Vale Inco
 James Miley, Cameco Corporation
 Lee Nehring, Xstrata Nickel Canada
 A.J. Nichols, Vale Inco
 Tom Ormsby, De Beers Canada Inc.
 Maggie Papoulias, Association minière du Canada
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation
 Martin Simard, ArcelorMittal Mines Canada
 Gordon Struthers, Cameco Corporation

Jean Vavrek, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Tracey Wolsey, Suncor Énergie inc.

Comité sur la fiscalité

PRÉSIDENCE : POSTE VACANT

Randy Belosowsky, Cameco Corporation
 Robert Charpentier, BHP Billiton Canada Inc.
 Thomas Cheung, Ressources Teck Limitée
 Claudine Daley, Inmet Mining Corporation
 Robert De Biasio, Vale Inco
 John Doyle, Xstrata Nickel Canada
 Joan Fiset, Breakwater Resources Ltd.
 Ian Gamble, Thorsteinssons
 Glen Greaney, BHP Billiton Canada Inc.
 Donald Karras, Newmont Mining Corporation
 Maxine Maksymetz, Société aurifère Barrick
 Maurice Mcclure, Compagnie minière IOC
 Jocelyn Paradis, Rio Tinto Canada
 André Payette, Rio Tinto Canada
 Brian Pyra, Deloitte & Touche LLP
 Melvin Roblee, Syncrude Canada Ltd.
 Keith Russell, Partners in Performance International
 Paul Stothart, Association minière du Canada
 Larry Tehsee, Cameco Corporation

Comité sur la politique commerciale

PRÉSIDENCE : POSTE VACANT

William Deeks, Pacific Booker Minerals Inc.
 David Parker, Ressources Teck Limitée
 Paul Stothart, Association minière du Canada

Comité sur la science

PRÉSIDENT : ROBERT PRAIRIE,
 XSTRATA ZINC CANADA

Jean-Claude Belles-Isles, Association minière du Québec
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 Valerie Bertrand, Golder Associates
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Matthew Bliss, Inmet Mining Corporation
 Christine Breerton, Vale Inco
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Brenda Brown, Vale Inco Newfoundland and Labrador Ltd.
 Robert Butler, Xstrata Zinc Canada
 Robert Carreau, Breakwater Resources Ltd.

Ben Chalmes, Association minière de la Colombie-Britannique
 Ron Connell, Miramar Northern Mining Ltd.
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Sheila Daniel, AMEC
 Janet Deisley, Ressources Teck Limitée
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada Inc.
 Vince Deschamps, AECOM
 Bill Duncan, Ressources Teck Limitée
 Mike Dutton, Vale Inco
 Mark Edwards, Ressources Teck Limitée
 Kent England, Cameco Corporation
 Chris Fordham, Suncor Énergie inc.
 Joe Fyfe, Xstrata Nickel Canada
 Ross Gallinger, IAMGOLD Corporation
 Elizabeth Gardiner, Association minière du Canada
 Steve Gaudet, Syncrude Canada Ltd.
 Julie Gelfand, Association minière du Canada
 Guy Gilron, Ressources Teck Limitée
 Keith Holtze, AquaTox Testing & Consulting Inc.
 Brian Kett, North American Palladium Ltd.
 Loren Knopper, Stantec
 Nural Kuyucak, Golder Associates
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 Mike McKernan, TetrES Consultants Inc.
 Christine Moore, Intrinsik Environmental Inc.
 Guy Moores, Mines Wabush
 Gaston Morin, ArcelorMittal Mines Canada
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
 Lesley Novak, AquaTox Testing & Consulting Inc.
 Engin Ozberk, Cameco Corporation
 Gordon R. Peeling, Association minière du Canada
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada Inc.
 Derek Riehm, Société aurifère Barrick
 John Roberts, Aurora Energy Resources Inc.
 Erin Robertson, Cameco Corporation
 Walter Senca, Newmont Canada Corporation
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Bernie Swarbrick, Vale Inco
 Glen Watson, Vale Inco
 Stephen West, HudBay Minerals Inc.

Comité sur les diamants

PRÉSIDENCE : POSTE VACANT

Cathie Boldstad, De Beers Canada Inc.
 Paul Cobban, De Beers Canada Inc.
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada Inc.
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 Matt Manson, Stornoway Diamond Corporation
 Pat McCloskey, Diavik Diamond Mines Inc.
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Tom Ormsby, De Beers Canada Inc.
 David Putnam, De Beers Canada Inc.
 Karl Schubert, BHP Billiton Canada Inc.

Comité sur le transport

PRÉSIDENCE : POSTE VACANT

Ron Annesley, Société aurifère Barrick
 Keith Armstrong, Miramar Northern Mining Ltd.
 Robert Bell, Ressources Teck Limitée
 Peter Bianchini, Compagnie minière IOC
 William Dodds, Mines Wabush
 Steven Douville, Vale Inco
 Serge Miller, ArcelorMittal Mines Canada
 David Parker, Ressources Teck Limitée
 David Plante, Association minière du Nouveau-Brunswick
 Lyle Safronetz, Vale Inco
 Wayne Smith, Vale Inco
 Paul Stothart, Association minière du Canada
 Dan Tolgyesi, Association minière du Québec
 Mike Vaydik, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
 John Zaidan, Cameco Corporation

Comité sur l'or

PRÉSIDENCE : POSTE VACANT

Michael Brown, Société aurifère Barrick
 Eric Devuyst, Vale Inco
 Steve Haggarty, Société aurifère Barrick
 Paul Stothart, Association minière du Canada
 Dan Tolgyesi, Association minière du Québec

Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (RHIM)

PRÉSIDENT : WALTER MANNING, SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER

VICE-PRÉSIDENTE : PATRICIA DILLON, RESSOURCES TECK LIMITÉE

ANCIEN PRÉSIDENT : PIERRE GRATTON, ASSOCIATION MINIÈRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Ron Barauskas, Suncor Énergie inc.
 Sylvia Barnard, Cambrian College of Applied Arts and Technology
 David Barnes, Vale Inco
 Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
 Denis Couvrette, Syndicat canadien des travailleurs canadiens de l'automobile
 Bill Garton, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile (TCA)
 Ingrid Hann, De Beers Canada Inc.
 Chris Hodgson, Association minière de l'Ontario
 Bob Huget, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier
 Roland Lefort, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier
 Kelly Lendsay, Conseil des ressources humaines autochtones
 Maggie Papoulias, Association minière du Canada
 Malcolm Scoble, Université de la Colombie-Britannique
 Dave Stewart, Mine Nickel Rim South

Groupe de travail sur l'énergie

PRÉSIDENT : MARK EDWARDS, RESSOURCES TECK LIMITÉE

Melissa Barbanell, Société aurifère Barrick
 George Bee, Société aurifère Barrick
 Brent Berg, Cameco Corporation
 Shane Borchardt, Cameco Corporation
 Cheryl Brownlee, Association minière de l'Ontario
 Marc Butler, Xstrata Nickel Canada
 Kent Cook, Société aurifère Barrick
 Hilary Cox, Vale Inco
 Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada
 Patricia Dillon, Ressources Teck Limitée
 Dale Ermark, Société aurifère Barrick

Jon Feldman, Hatch & Associates Inc.
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Michael Filion, Ressources Teck Limitée
 Eloi Godin, ArcelorMittal Mines Canada
 Lauri Gregg, LCG Energy Management Group
 Jim Huisman, BHP Billiton Canada Inc.
 Sharon Kennedy, Société aurifère Barrick
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 Frederic Maloney, Mines Wabush
 Brian Marshall, BHP Billiton Canada Inc.
 John Martschuk, Société aurifère Barrick
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario
 Nalaine Morin, Hudbay Minerals Inc.
 Akinlolu Oni, BHP Billiton Canada Inc.
 Mark Passi, Xstrata Nickel Canada
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Paul Stothart, Association minière du Canada
 Jason Switzer, Shell Canada Limited
 Harold Todd, Ressources Teck Limitée
 Kees Versfeld, Syncrude Canada Ltd.
 Miranda Williamson, Ressources naturelles Canada

Groupe de travail sur les métaux

PRÉSIDENT : GUY GILRON, RESSOURCES TECK LIMITÉE

Jean Alonso, Cameco Corporation
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Marc Butler, Xstrata Nickel Company
 Mile Dutton, Vale Inco
 Justayna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Christine Moore, Intrinsic Environmental Inc.
 Jason Nugent, Intrinsic Environmental Inc.
 Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Bernie Swarbrick, Vale Inco

Groupe de travail sur les mines abandonnées

PRÉSIDENT : POSTE VACANT

Tracy Anderson, Inmet Mining Corporation
 Bernarda Elizalde, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Elizabeth Gardiner, Association minière du Canada
 Rick Schwenger, Xstrata Zinc Canada
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario

Groupe de travail sur les stériles

PRÉSIDENT : GREGORY PURO, VALE INCO

David Bleiker, AMEC

Iain Bruce, BGC Engineering Inc.

Ben Chalmers, Association minière de la
Colombie-Britannique

Lawrence Clelland, Klohn Crippen Berger Ltd.

Michael Davies, AMEC

Janet Deisley, Ressources Teck Limitée

Randy Donata, Vale Inco

Tim Eaton, Shell Canada Limited

Norman Eenkooren, Suncor Énergie inc.

Elizabeth Gardiner, Association minière du Canada

Philip Gomes, SNC-Lavalin Environnement inc.

Desmond Gordon-Williams, Worley Parsons Canada

Karlis Jansons, SNC-Lavalin inc.

Nural Kuyucak, Golder Associates

Pat Landine, Cameco Corporation

Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC

Henri Letient, Ressources Teck Limitée

Jim Maltby, Xstrata Nickel Canada

Rory McNeil, Vale Inco

Peter Mencheton, Vale Inco Newfoundland and
Labrador Ltd.

Len Murray, Klohn Crippen Berger Ltd.

Rick Schwenger, Xstrata Zinc Canada

Michelle Velez, Syncrude Canada Ltd.

Chris Webb, Worley Parsons Canada

Irwin Wislesky, Golder Associates



SOCIÉTÉS MEMBRES



Sociétés membres

ArcelorMittal Mines Canada
Baffinland Iron Mines Corporation
BHP Billiton Base Metals
BHP Billiton Canada Inc.
Breakwater Resources Ltd.
Cameco Corporation
Canadian Zinc Corporation
Capstone Mining Corp.
Compagnie minière IOC
De Beers Canada Inc.
Diavik Diamond Mines Inc.
HudBay Minerals Inc.
IAMGOLD Corporation
Inmet Mining Corporation
Kinross Gold Corporation
Mines Wabush
Monnaie royale canadienne
Newmont Canada Corporation
North American Palladium Ltd.
North American Tungsten Corporation Ltd.
Shell Canada Energy
Société aurifère Barrick
Suncor Énergie inc.
Syncrude Canada Ltd.
Ressources Teck Limitée
Vale Inco
Xstrata Cuivre Canada
Xstrata Nickel Canada
Xstrata Zinc Canada

Membres associés

3M Canada Company
AECOM
Alexander Proudfoot Consulting
AMEC
AquaTox Testing & Consulting Inc.
Association canadienne des exportateurs
d'équipements et de services miniers
Atlas Copco Construction and Mining
BGC Engineering Inc.
CAMIRO
Cementation Canada Inc.
Centerra Gold Inc.
Chambre de commerce maritime
Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
COREM (Consortium de recherche minérale)
Deloitte & Touche LLP
Dingo Maintenance Systems
EBA Engineering Consultants
ÉEM
ERM Canada Corporation
Ernst & Young
Federated School of Mines
Fronteer Development Group Inc.
Gabriel Resources
Genivar Ltd.
Golden Star Resources, Ltd.
Golder Associates Ltd.
Hatch Associates Ltd.
Institut canadien des mines, de la métallurgie et
du pétrole
Intrinsik Environmental Inc.

Klohn Crippen Berger
Knight Piésold Ltd.
Marchés mondiaux CIBC
Norwest Corporation
Orica Canada Inc.
Pacific Booker Minerals Inc.
Partners in Performance International
Redcorp Ventures Ltd.
Sandvik Mining & Construction Canada Inc.
SGS Mineral Services
SNC-Lavalin Environnement inc.
Stantec
Stornoway Diamond Corporation
TetrES Consultants Inc.
Thorsteinssons
Wardrop Engineering
Worley Parsons Canada



PERSONNEL



Personnel de l'Association minière du Canada

MARILYN FORTIN

Gestionnaire d'administration et services aux membres

ELIZABETH GARDINER

Vice-présidente, affaires techniques

JULIE GELFAND

Vice-présidente, développement durable

MONIQUE LAFLÈCHE

Adjointe exécutive

JUSTYNA LAURIE-LEAN

Vice-présidente, environnement et santé

RICK MEYERS

Vice-président, diamants

ALEC MORRISON

Adjoint en recherche et administration

MAGGIE PAPOULIAS

Vice-présidente, affaires gouvernementales

GORDON R. PEELING

Président et chef de la direction

ELLEN SLEVIN

Chef des services financiers et trésorière adjointe

PAUL STOTHART

Vice-président, affaires économiques

